



## **Compte rendu de la séance du 23 janvier 2024**

### **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

#### **PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 23 janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures sept, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 10 janvier deux mille vingt-quatre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s (à vérifier)

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Benoîte LARDY, Jean-Paul MAUREL, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Karine BARBAGLI

Gauthier CARON-THIBAUT a donné pouvoir à Catherine TRONCA

Jacques BOUTAULT a donné pouvoir à Jean-Paul MAUREL

Amina BOURI a donné pouvoir à Corine FAUGERON

Benoîte LARDY a donné pouvoir à Jimmy BERTHÉ lors de ses absences pour De la Culture avant toute chose

Absente :

Raphaëlle RÉMY-LEULEU

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 07.

## **Ordre du jour**

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC 2024 01** Désignation du secrétaire de séance

**PC 2024 02** Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 7 novembre 2023

**PC 2024 03** Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 28 novembre 2023

### **COMMUNICATIONS**

Communication portant sur la votation citoyenne

Communication portant sur l'introduction de nouveaux dispositifs de collecte des déchets alimentaires

Communication portant sur les enjeux de la prochaine rentrée scolaire 2024

Communication portant sur le flux du commerce et la modification du PLU bioclimatique

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2024 DAC 18** Subvention (388 000 euros) et avenant avec l'association Maison de la poésie

**2024 DAC 190** Subvention d'investissement (630 000 euros) à l'association Maison du geste et de l'image (Mgi) relative au budget participatif parisien et convention

**2024 DAC 402** Don d'une collection de disques et d'un fonds d'archives - signature d'un acte notarié

**2024 DAC 302** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rémi Brissiaud au 3 place des Vosges à Paris 4e

**2024 DAC 393** Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.

**2024 DAE 13** Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

**2024 DAE 48** Convention de partenariat avec Eau de Paris pour l'organisation de l'édition 2024 de la course des cafés

**2024 DAJ 3** Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

**2024 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement ( 2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

**2024 DASCO 11** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025

**2024 DFPE 2** Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance

**2024 DFPE 11** Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

**2024 DEVE 3** Convention avec le Syndicat des copropriétaires du 41, Rue de Bretagne (Paris Centre) pour le remboursement partiel des travaux de sécurisation d'un mur et la remise en état du potager des oiseaux

**2024 DEVE 4** Mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public

**2024 DJS 54** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

**2024 DJS 55** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

**2024 DLH 21** 54 rue de l'Arbre sec (Paris Centre) – Bail civil au profit de l'association « Centre Georges Devereux » - attribution d'une aide en nature

**2024 DLH 26** Local commercial sis 20 rue Saint-Roch (75001) - protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Hugo WOLFER

**2024 DSOL 2** Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

**2024 DSOL 6** Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75

**2024 DSOL 4** Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

**2024 DU 41** Dénomination place Zao Wou-Ki (3e) (retirée)

**2024 DVD 13** Aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) : autorisation de signature d'une convention de transfert de MO avec le ministère des Armées et avec l'Établissement Public

**2024 DVD 15** Parc de stationnement Croix des Petits Champs à Paris Centre (1er) - Avenant n°3 de prorogation de la convention de concession

**2024 SG 5** Convention de coopération « Olympiade culturelle » entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « Exposition Trêve Olympique »

### **VŒUX**

**VPC 2024 01** Vœu d'Ariel WEIL et des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif à l'interdiction des décorations en plastique sur les façades des commerces

**VPC 2024 02** Vœu du groupe Paris en Commun relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les Jeux olympiques et paralympiques

**VPC 2024 03** Vœu des élus du Groupe PEC relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Alain Legarrec sur la façade de l'ancienne Mairie du 1er arrondissement

**VPC 2024 04** Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la procédure d'affectation au lycée dite AFFELNET

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bienvenue à tout le public. Nous sommes dans une configuration inhabituelle puisque ce soir il y a « De la Culture avant toute chose », la programmation artistique de tous les mardis soir à la mairie de Paris Centre, doublée d'une programmation le jeudi soir dans le 2<sup>e</sup> au gymnase Jean Dame. Ce soir, c'est l'hommage à Michel Legrand, ce qui explique que Benoîte va faire la navette entre les deux salles.

Nous remarquons que nous sommes dans la salle des mariages un peu plus exiguë, néanmoins presque flambant neuve, vous admirerez ce décor.

Il s'agit du premier Conseil de l'année 2024, ce qui me donne l'occasion de vous souhaiter une bonne année 2024.

Nous avons quelques minutes de retard, car il y a eu un petit moment convivial avec les élus, une galette des Rois à partager avant de commencer ce long Conseil. Nous allons laisser les dernières personnes s'installer sans faire trop de bruit. Nous avons d'autres nouvelles, ce n'est pas très fréquent, nous avons ce soir une nouvelle membre au Conseil de Paris Centre, Martine FIGUEROA, que j'accueille ici en lui souhaitant la bienvenue. Martine FIGUEROA qui avait été sur la liste de Pacôme RUPIN et qui le remplace au Conseil.

Je voulais saluer Pacôme RUPIN qui a été élu du 4<sup>e</sup> arrondissement en 2014 ; il a été adjoint dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et dans le 7<sup>e</sup> arrondissement en charge du commerce, de la continuité économique et de nombreux sujets. Il a ensuite été élu député de Paris en 2017 et a démissionné de son poste d'adjoint, mais est resté élu du 4<sup>e</sup> arrondissement. Il a été depuis 2020 conseiller de Paris Centre et il a décidé de démissionner.

Je partage le message de Pacôme qu'il a souhaité donner à ce Conseil. Il a dit que la principale raison de sa démission était « Le Refuge », le temps et l'engagement qu'il faut pour réorganiser « Le Refuge », dont vous savez qu'il a repris la présidence après des événements assez mouvementés. C'est cette présence qui va lui demander toute son énergie et tout son temps.

Même s'il tenait à sa démission, il a encore ces mots à exprimer, le désaccord profond qu'il a eu avec le vote de la loi immigration, il a fini par laisser sa place n'étant plus en phase politiquement avec la validation d'un discours nauséabond qu'il a toujours combattu. Je précise que ce sont les mots de Pacôme RUPIN, je les partage avec vous. Je le remercie au nom de ce Conseil pour son engagement dans le 4<sup>e</sup> et à Paris Centre en tant qu'élu municipal et en tant que député.

Je salue Martine FIGUEROA qui n'est pas exactement une inconnue, une nouvelle arrivante à Paris Centre puisqu'elle a été élue du 1<sup>er</sup> arrondissement en tant qu'adjointe de Jean-François LEGARET de 2008 à 2020 et, notamment depuis 2014, adjointe à la petite enfance. Je te souhaite beaucoup de succès dans le rôle de conseillère de l'opposition.

Bien que ce ne soit pas véritablement acté, si tu veux dire un mot, tu peux le faire maintenant.

### **Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Tout d'abord, Ariel, je voudrais remercier les services, j'ai été très bien accueillie, assez rapidement parce qu'il y a quand même eu un temps très court pour que je puisse assister à ce Conseil, c'est important de le dire.

Je suis bien sûr ravie d'être au Conseil et je te remercie toujours de ta compréhension pour les événements que nous avons partagés et je serai une élue Indépendante et Progressiste, dont le président au Conseil de Paris est Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je suis pour faire progresser tout ce qu'il y a dans Paris Centre, je ne vote pas forcément contre et pas forcément pour, je fais ce qu'il y a de mieux pour les habitants de Paris Centre.

Je vous remercie tous de votre écoute. Merci à tout le public.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci à toi, tu rejoins la liste des nouveaux à Paris Centre, les anciens élus du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, du 4<sup>e</sup>, nous formons tous cette équipe de Paris Centre pour laquelle les débats sont parfois intenses, mais ils sont toujours très respectueux et je souhaite que nous puissions conserver ce respect mutuel que nous avons autour de cette table.

### **PC 2024 01 Désignation du secrétaire de séance.**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons commencer ce Conseil avec traditionnellement la lecture des absences et des pouvoirs. Il n'y a pas d'excusés à ma connaissance à ce stade. Benoîte LARDY a donné pouvoir à Jimmy BERTHÉ pendant qu'elle ira de l'autre côté de l'étage pour accueillir les invités, le public « De la Culture avant toute chose ».

Nous commençons par désigner un secrétaire de séance. Je ne sais pas pourquoi la salle résonne, c'est l'acoustique, nous allons faire en sorte de ne pas trop battre des pieds. Le sort indique que c'est Shirley WIRDEN, si elle accepte et que tout le monde est d'accord, qui sera secrétaire de cette séance.

Personne n'est contre, personne ne s'abstient. C'est donc Shirley WIRDEN qui est désignée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **PC 2023 02 Adoption du PV de la séance du mardi 7 novembre 2023.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons à approuver deux procès-verbaux des séances précédentes. Celle du Conseil de novembre 2023. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Aurélien.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, chers élus et chers auditeurs, participants à cette soirée. J'avais déjà signalé le commentaire manquant en décembre. Jacques BOUTAULT, qui n'est pas là, avait juste dans un débat précisément énoncé « suprémaciste ». J'aimerais que ce soit repris dans le compte rendu. C'est quand même une remarque que j'ai rarement entendue et j'aimerais le noter par écrit pour la suite des débats, dans la transcription fidèle des échanges qui ont eu lieu. C'est rare, mais cela vaut le coup d'être noté.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Réponse, les mots sont les mots, de toute façon les conseils sont enregistrés.

### **Corine FAUGERON**

En tout cas, cela a été repris dans le compte rendu puisque je l'ai relu et j'ai dû faire quelques corrections, mais cela était déjà indiqué dans le procès-verbal. J'engage vraiment les secrétaires de séance à relire les procès-verbaux parce qu'il y a des choses importantes parfois à ajouter.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'allais dire que Corine s'exprimait en tant que secrétaire de séance du Conseil du 7 novembre. Ce propos étant cité, ayant été intégré s'il ne l'avait pas été, nous pouvons voter.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

En fait, je vous donne la réponse, personne n'a accusé personne d'être suprémaciste, la note était extrêmement claire, c'est un sujet grave, avec des mots apaisants et calmes, sur un sujet qui est sensible certainement. Mais, il l'a clairement exprimé, il l'a clairement dit.

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je me base sur la secrétaire de séance qui a vérifié et ce que j'entendais cela a été rajouté au P.V.

Tout le monde vote pour, c'est cela ? Merci.

Donc, tout le monde approuve la séance du 7 novembre.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **PC 2024 03 Adoption du PV de la séance du mardi 28 novembre 2023.**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons approuver la séance du 28 novembre. Il y a des mois comme cela où il y a deux conseils et après des mois où il n'y en a pas du tout.

Le 28 novembre, donc, pas de remarques ? Personne ne s'abstient ni ne vote contre ? Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre est approuvé à l'unanimité aussi.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **COMMUNICATIONS**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons, avant de commencer les délibérations à proprement parler, quelques communications.

#### **Communication portant sur la votation citoyenne**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Vous le savez, vous êtes appelés à voter le 4 février 2024 la deuxième votation citoyenne après celle qui avait porté sur les trottinettes l'an dernier. En un mot, nous aurons deux questions, deux votations en réalité.

La première est toute Parisienne, celle que la Ville de Paris a souhaité porter au vote qui porte sur la place – j'ai toujours un peu de mal avec les sujets parce que ce n'est pas vraiment le sujet, ce n'est pas très bien défini – en réalité, il s'agit tout simplement de voter sur la place des voitures les plus lourdes. Ce n'est pas d'ailleurs tant la place des voitures les plus lourdes, les plus encombrantes et les plus polluantes, que la fiscalité, les redevances, qui leur sont appliquées avec la création d'un tarif spécifique qui serait rehaussé pour leur stationnement selon le principe pollueur/payeur et s'appuyant

également sur le fait qu'ils induisent un risque supérieur d'accident. C'est le descriptif. C'est un sujet qui vient de sortir et qui est assumé par la Ville de Paris et sa majorité, depuis 2001 il est tenu compte de la pollution atmosphérique. Pour rappel, vous trouvez tout cela dans les éléments du prospectus. En Île-de-France, chaque année, et également de la politique de redistribution de l'espace public en faveur des piétons les plus vulnérables en général et des transports en commun. Tout cela nous le disons à chaque Conseil et il reviendra aux Parisiens et aux Parisiennes de voter ou non pour cette fiscalité supérieure.

Pour la seconde question, nous étions invités à venir poser une autre question, une question locale. Dans la précédente votation, seule la Maire du 5<sup>e</sup> avait souhaité saisir cette opportunité et l'avait fait sur une question de piétonnisation de la rue Mouffetard avec du succès. Nous avons beaucoup réfléchi et nous nous sommes rendu compte que la plupart des choses qui ont été votées soit par notre élection, notre programme, soit par le budget participatif ou tout autre processus qui vient des conseils de quartier ou d'autres consultations, est que ce projet nous paraissait important, d'envergure, pour lequel nous n'avons pas sollicité la Ville initialement, c'était cette réorganisation, cette restructuration de la place du Louvre qui nous tient à cœur. En effet, dans le programme sur lequel nous avons été élus, il n'y avait que la réhabilitation des fossés du Louvre, mais pas de toute la place du Louvre. Je me suis beaucoup exprimé sur ce projet, nous avons estimé que c'était une bonne idée que de le soumettre à concertation. Il ne s'agit pas de faire un projet qui requerra la présence autour de la table de toutes les parties prenantes, à commencer par le Louvre, l'établissement public du Louvre, et le diocèse aussi qui gère l'église Saint-Germain, qui est affectataire de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, mais l'idée est de valider le principe de lancement d'un projet qui réunisse tous ces gens-là autour de la table pour faire ce que nous souhaitons de cette place qui n'en est pas vraiment une aujourd'hui, une place à la hauteur de ce sublime endroit, entre l'église, l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> et la Colonnade de Perrault.

Ces deux votations se dérouleront simultanément de manière physique, il faut aller voter, nous n'avons pas introduit encore le vote électronique, peut-être que cela viendra pour les prochaines votations.

À Paris Centre, nous bénéficions pour la deuxième fois d'un dispositif unique puisque nous aurons 4 lieux de votation qui correspondent aux 4 mairies anciennes ou actuelles. Donc chaque habitant du 1<sup>er</sup> vote dans le 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup> dans le 2<sup>e</sup>, du 3<sup>e</sup> dans le 3<sup>e</sup>, ici, et du 4<sup>e</sup> dans l'ancienne mairie du 4<sup>e</sup>, chacun dans son ancienne mairie ou la mairie actuelle de Paris Centre.

Ce sera le 4 février, voilà, c'est dit. Vous avez déjà sur les panneaux électoraux ces questions qui sont rappelées.

## **Communication portant sur l'introduction de nouveaux dispositifs de collecte des déchets alimentaires**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons une autre communication qui porte sur l'introduction cette année de nouveaux dispositifs de collecte des déchets alimentaires. Cette communication est présentée par Dorine BREGMAN, adjointe au Maire, en charge notamment de la propreté de l'espace public. Je lui donne la parole immédiatement.

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues, cher public si nombreux ce soir, ce dont nous pouvons nous féliciter. Ce doit être le cas de Martine FIGUEROA que nous accueillons pour la première fois dans le cadre de ce Conseil.

Je vous l'ai dit, il y a un changement d'échelle en matière de collecte et de valorisation des déchets alimentaires entrepris par la Ville de Paris pour se conformer à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et aussi pour répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

J'en profite pour saluer notre collègue, Jacques BOUTAULT, absent ce soir pour des raisons familiales, mais avec qui je travaille étroitement sur ce sujet parce que lui-même dans le cadre de ses délégations a la charge de tout ce qui est tri sélectif.

Parce qu'elle est productrice de déchets alimentaires, nous avons généralisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collecte de l'ensemble des établissements municipaux de Paris Centre, soit 31 écoles et collèges, mais aussi 13 crèches, 6 restaurants de l'espace parisien des solidarités et 1 restaurant administratif.

J'en profite également pour saluer Karine BARBAGLI avec laquelle nous allons la semaine prochaine dans les établissements scolaires de Paris Centre sur un temps de restauration auprès des enfants qui effectuent le tri sélectif et effectuent désormais le tri des déchets alimentaires en vue de leur valorisation.

Pour les habitants de Paris Centre, nous avons également déployé des bornes fixes à proximité des marchés alimentaires de Paris Centre, notamment le marché Enfants Rouges, le marché Saint-Eustache, le marché Baudoyer, le marché Bourse, installation début février pour le marché Saint-Honoré qui complétera ce dispositif. Cela permet aux riverains de déposer 7 jours sur 7 leurs déchets alimentaires.

En complément, au mois de juin 2024, nous équiperons les Trilib' d'un module dédié aux déchets alimentaires et nous déploierons des bornes supplémentaires à proximité des écoles et au plus près des lieux de vie des habitants de Paris Centre.

Le renforcement de ces dispositifs fait l'objet de consultations auprès des conseils de quartier, le conseil de quartier les Halles - Beaubourg - Montorgueil a déjà fait sa concertation et c'est en cours, en tout cas c'est lancé pour les autres conseils de quartier.

Les déchets alimentaires collectés par l'ensemble de ces dispositifs seront transformés en Biogaz notamment pour faire rouler les bus et les bennes de collecte de la Ville de Paris qui seront désormais beaucoup plus silencieux.

Ces initiatives reflètent notre engagement en matière de réduction, de tri et de valorisation des déchets et vise à sensibiliser les habitants de Paris Centre à ces enjeux, car rappelons-le, l'incinération des déchets alimentaires constitués à 75 % d'eau est un non-sens environnemental, mais aussi financier.

Je vous encourage, je nous encourage tous et toutes à vous impliquer activement dans cette démarche et à l'encourager autour de vous.

Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Dorine. Cela n'a l'air de rien, mais c'est une véritable petite révolution bien sûr tenue par l'obligation législative désormais. C'est une petite révolution à la fois dans nos écoles et pour chacun d'entre nous de pouvoir collecter et déposer ses biodéchets. Comme tu l'as dit, c'est un impératif autant économique qu'écologique.

Je vous rappelle que vous pouvez obtenir des bioseaux, vous pouvez les faire vous-même en papier kraft et ensuite aller les déposer dans les bornes. C'est vers cette logique que nous nous orientons, il sera désormais impossible de collecter à domicile ou d'équiper tous les immeubles, surtout dans le centre de Paris où nous avons des cages d'escalier étroites, et donc ce sont bien des modules sur les Trilib', ce sont bien des bornes d'apport volontaire qu'il y a maintenant dans tous les marchés qui vont jouer ce rôle-là. Dans les écoles, j'irai avec plaisir avec toi Dorine, avec Karine, cette semaine dès vendredi, déjeuner à la cantine et voir comment cela va se passer. Ce sera évidemment au-delà de la collecte qui va être faite, une très belle occasion de faire de la pédagogie avec les élèves et la communauté scolaire.

### **Communication portant sur les enjeux de la prochaine rentrée scolaire 2024**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

En parlant de la communauté scolaire, on en parle justement avec une triple communication relative aux enjeux de la prochaine rentrée scolaire 2024. Nous avons un certain nombre d'informations qui nous arrivent et nous allons parler de la rentrée scolaire 2024 avec Karine BARBAGLI, première adjointe en charge notamment des affaires scolaires et de la petite enfance.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci cher Ariel. Bonsoir à toutes et tous, chers habitants. Tous mes vœux pour cette nouvelle année, puisque nous avons jusqu'au 31 janvier pour le dire.

C'est d'un sujet assez grave que je vais vous parler aujourd'hui, à savoir les récentes annonces du rectorat relatives à la carte scolaire de la rentrée 2024. Ces nouvelles sont de nouveau alarmantes puisque le rectorat annonce la suppression de 125 postes dans le 1<sup>er</sup> degré et 122 dans le 2<sup>nd</sup> degré. Je rappelle que 180 places ont été supprimées à la rentrée 2023. Les CDEN, les conseils départementaux de l'Éducation nationale, confirmeront sans doute prochainement cette annonce, le 30 janvier pour le 2<sup>nd</sup> degré et en mars pour le 1<sup>er</sup> degré, nous attendrons un petit peu plus.

À Paris Centre, c'est à nouveau une dizaine de classes d'école et plusieurs classes de collège qui sont de nouveau menacées de fermeture pour la rentrée prochaine. Nous voyons que le rectorat poursuit sa logique comptable, à savoir la baisse du nombre d'élèves parisiens, ce qui a expliqué l'intensification des fermetures de classes. Or, pour rappel, le nombre d'élèves moyen par classe en France est parmi l'un des plus élevés dans les pays de l'OCDE.

Cette thèse démographique que nous ne contestons pas, bien que le 4<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissement soient les seuls à Paris à voir leur population croître, devrait au contraire représenter une continuité pour conserver un nombre d'élèves par classe moins élevé au lieu de prévoir, par exemple, des groupes de niveaux en 6<sup>e</sup>. Cela donnerait également la possibilité de renforcer les moyens alloués à l'école publique, on pense tout simplement au problème des remplacements, dont nous avons pas mal parlé ces derniers temps. Également, assurer un meilleur suivi des élèves à besoins particuliers, dont le nombre est grandissant depuis le COVID, et surtout d'inclure dans de bien meilleures conditions les enfants porteurs de handicaps.

La baisse des ASG des collèges a également impacté et limité les projets novateurs ou les projets de développement, par exemple, l'anglais renforcé si nécessaire au niveau des collèges.

En tout cas, nous voyons que ces mesures de l'Éducation nationale sont édictées dans le seul souci de réaliser des économies et cela au détriment de l'école publique qui, je le rappelle, est le ciment du vivre ensemble et également accueille de façon universelle. C'est important de le rappeler.

En tout cas, nous allons, nous, Ville de Paris, mairie de Paris Centre, nous mobiliser pour continuer à garantir les conditions de réussite à tous les élèves en consacrant des moyens importants à l'amélioration de leurs conditions d'accueil. Par exemple, en rendant les abords des écoles, avec Florent GIRY, plus aérés et moins pollués ; en continuant à réaménager les cours d'école, cela va rendre un tiers de nos écoles végétalisées, réaménagées en cour oasis avec des îlots de fraîcheur ; en proposant des ateliers de vie scolaire gratuits les mardis et vendredis pour pouvoir découvrir de nouvelles activités et

enrichir les enfants ; en continuant à proposer des enseignements en EPS, en arts plastiques et musique avec des professeurs de la Ville de Paris.

Vous voyez bien que nous profitons de chaque vacance pour rénover les bâtiments, les réaménager, que ce soit les établissements scolaires, les crèches ou les collèges, et cela va continuer.

Nous continuerons également à demander, à soutenir, à initier, avec l'Éducation nationale, parfois en étant très moteur, les levées des programmes novateurs, je pense au pôle d'enseignement jeunes sourds qui a été développé au collège Victor Hugo qui permet une continuité des parcours ou encore comme la classe aménagée danse, dont nous parlerons un petit peu tout à l'heure, qui permet avec la Ville de Paris et avec le conservatoire Mozart de poursuivre des études de danse à haut niveau et une scolarité normale dans l'école publique.

Je ne serai pas plus longue, nous allons demander une nouvelle fois que les propositions de dotations ministérielles à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024 – 2025 soient revues à la hausse pour permettre d'éviter ces fermetures de classes dans nos collèges et écoles publiques.

Merci pour votre attention.

*Applaudissements.*

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Merci de rappeler qu'en effet l'argument de la baisse démographique ne joue pas dans nos deux arrondissements de Paris Centre et qu'il est dommage qu'au moment où le rectorat, enfin, travaille extraordinairement bien avec nous, je voudrais nous en féliciter collectivement, dans des innovations cotées avant Tech dans le centre de Paris, je pense à ces classes bilingues d'anglais renforcé que tu as évoquées, je pense à l'Académie des langues, dont nous allons parler dans un instant à la faveur d'une délibération.

C'est dommage de ne pas consacrer plus de moyens et de les baisser alors que l'école publique, et c'est le but du jeu, est soumise à une concurrence dure de l'école privée. Il faut, face à cette concurrence, qu'elle renforce encore ses moyens. Nous sommes en train de le faire et nous travaillons aussi bien avec le rectorat, mais en même temps il y a des directives de baisse continue des effectifs même quand le nombre d'élèves ne le justifie pas.

Nous ferons logiquement porter notre voix d'élus locaux dans cette direction tout en continuant de travailler avec l'Éducation nationale et notamment le rectorat.

## **Communication portant sur le flux du commerce et la modification du PLU bioclimatique**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons une autre communication qui porte sur le flux du commerce, la réunion publique récente qui a été tenue à la mairie de Paris Centre pour annoncer les résultats de notre étude, et aussi en profiter pour vous parler de la modification du PLU, du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique pour lequel l'aventure continue et vos sollicitations sont toujours souhaitées, mais c'est Dorine qui en parle le mieux.

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci cher Ariel, Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis présents dans le public. En effet, le début de l'année 2024 va être très riche en matière d'actualité et de commerce parisien. L'Atelier parisien d'urbanisme, l'APUR, a publié le résultat de son étude sur le commerce parisien qui est menée tous les trois ans et financée par la Ville de Paris. J'en profite pour saluer notre collègue, Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint à la Maire de Paris, en charge notamment du commerce et de l'artisanat ainsi que la chambre de commerce et de l'industrie de Paris qui contribue à cette étude également.

Ces résultats ont été présentés par notre Maire en avant-première le 11 janvier en complément avec une autre étude confiée à un cabinet d'expertise portant sur la vitalité commerciale de la rue de Rivoli. C'est une enquête qui a été menée pendant l'été 2023, de même que l'étude de l'APUR.

En effet l'aménagement de la rue de Rivoli à la sortie du confinement a suscité beaucoup de débats, chacun y est allé de son interprétation quant à l'impact de la suppression du trafic de transit et de la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, impact sur le dynamisme commercial de cet axe majeur parisien. En fait, le taux de vacance différait en fonction des études que nous voyions paraître au fur et à mesure dans les journaux, l'APUR qui voyait le taux de vacance augmenter, les différents ressentis de la part des riverains et des commerçants à la fois positifs et négatifs tout à fait contrastés. La situation conjoncturelle du COVID et ses effets sur le secteur économique et la crise sanitaire vont être un facteur explicatif.

Nous avons souhaité objectiver la situation commerciale de la rue de Rivoli et l'impact réel de cet aménagement en lançant une étude qualitative et quantitative qui fait appel à plusieurs méthodologies solides, à la fois des statistiques, des entretiens cumulatifs, des observations sur le prix des locaux commerciaux, etc.

Ces deux études ont montré que le commerce parisien, en tout cas celui de Paris Centre et de la rue de Rivoli, se porte plutôt bien. La vacance commerciale a plutôt tendance à stagner ou à baisser, le commerce ne cesse de se réinventer, cela est valable aussi pour

le reste de Paris, augmentation des commerces alimentaires, nouveaux commerces, de la mobilité douce et du vélo, les salles de sport, la seconde main, c'est-à-dire les vêtements *vintage*, il y a une véritable tendance qui s'inscrit dans le paysage du commerce parisien, les commerces dédiés au bien-être et à la santé ; et au contraire, la baisse des commerces de bureaux, des agences bancaires et de l'équipement de la personne. La richesse de cette diversité commerciale, en tout cas à Paris Centre, assure une forme d'excellence malgré cette crise conjoncturelle, sociale et sanitaire et structurelle s'agissant du prêt-à-porter.

Nous avons souhaité organiser cette réunion début janvier, le Maire en particulier, pour avoir un état des lieux, une photographie la plus objective possible sur la santé et l'état du commerce à Paris Centre et permettre à tous les habitants et toutes les habitantes de Paris Centre à partir de ces données objectives de poursuivre ce travail citoyen dans le cadre de l'enquête publique sur le PLU bioclimatique qui a démarré début janvier. Je vous rappelle que le PLU bioclimatique est un outil majeur de protection du commerce et de l'artisanat, il crée des liens de protection, il crée un droit de préemption urbain renforcé en matière de commerce et d'artisanat, au passage avec la création de la Foncière Paris Commerces qui est actuellement dotée d'un capital de 200 millions d'euros, un secteur d'encadrement du commerce de bureaux spécifique à Paris Centre pour mettre un point d'arrêt à leur transformation en locations touristiques et la production du commerce culturel. Je ne veux pas vous assommer de chiffres, j'en cite simplement deux. Dans le PLU bioclimatique nous indiquons 540 commerces pour la protection commerce et artisanat, il y en avait 3 000 dans le PLU actuel, donc nous arrivons à 3 540, ce qui représente à peu près 45 % des commerces. Et sur la projection particulière de l'artisanat qui est très important s'agissant des commerces de bouche, nous ajoutons 90 commerces, il y en a déjà 300 qui sont protégés, donc nous avons presque 400 commerces qui sont protégés désormais dans ce nouveau PLU.

Je vous invite fortement, jusqu'au 29 février 2024, à contribuer à l'enquête publique à partir de ces récentes données pour le sujet commerce et, plus généralement, sur tous les sujets liés au PLU : le logement, les espaces verts, les équipements collectifs. Je rappelle que vous pouvez le faire sur internet, par courrier postal, par courriel, sur registre en mairie de Paris Centre ou lors des 52 permanences organisées par la commission d'enquête en mairie d'arrondissement, 4 réunions ont lieu à Paris Centre, 4 permanences, il en reste 3 évidemment puisque le calendrier a démarré début janvier. Toutes ces informations sont à retrouver sur le site internet de la mairie de Paris Centre ou directement sur le site [enquete-publique-plu-paris.fr](http://enquete-publique-plu-paris.fr). J'ai terminé sur la partie des commerces.

Je voudrais juste faire un petit complément de présentation et de communication puisque vous savez que s'agissant des terrasses estivales pendant les Jeux olympiques et paralympiques il y a une demande de convention horaire qui est un peu sur la table, en tout cas qui a été lancée dans le débat public par une lettre ouverte des associations ou plutôt des organisations professionnelles du secteur de Paris Centre. Nous avons vu ces demandes et nous avons, c'est une forme d'accusé de réception, bien reçu le courrier du conseil de quartier les Halles - Beaubourg - Montorgueil qui s'est exprimé. Il y a une lettre ouverte publiée sur les réseaux sociaux que le Maire a reçue. Nous souhaitons à ce stade

simplement accuser réception de ce courrier. Nous nous étions exprimés, Ariel WEIL lui-même s'était exprimé en présence de représentants des conseils de quartier au cours d'une réunion de travail que nous avons eue précisément et que nous avons chaque année sur les terrasses estivales. Nous pensons, le Maire de Paris Centre et la mairie de Paris Centre, que le dispositif existant des terrasses estivales est suffisant.

Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Dorine. Nous n'allons pas réellement en reparler, mais bien sûr préciser que beaucoup de choses sont disponibles sur notre site, y compris l'étude qui a été présentée la semaine dernière, comme cela chacun pourra regarder les détails et les utiliser dans les discussions que nous aurons, et au moins elles seront informées par les chiffres, et nous donner celle de l'APUR, tu l'as dit, et nous vous invitons à continuer le processus, mais aussi la concertation sur le PLU qui a pris pas mal de formes depuis ces deux dernières années et qui se poursuit jusqu'à l'adoption finale du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

Aurélien, une question ? Nous n'avons pas de délibération, mais une communication. Si c'est une question, c'est possible. Peut-être que nous pouvons le faire dans le cadre des délibérations, je pense que nous aurons l'occasion d'en parler, je te donnerai largement la parole.

Nous en avons terminé avec les communications et nous allons pouvoir commencer en propre la discussion du Conseil de secteur qui démarre par, c'est traditionnel, c'est l'ordre alphabétique, mais aussi notre grand plaisir est la culture, c'est l'ordre alphabétique puisque la Direction des Affaires Culturelles est la première direction à être discutée.

Cela tombe bien, tu es revenue du concert. Si à un moment donné vous êtes lassés par la discussion du Conseil de secteur, vous êtes invités à traverser le couloir et à aller écouter l'hommage à Michel Legrand de l'autre côté dans la salle des fêtes. Benoîte, je te laisse la parole pour cette première délibération qui concerne la Maison de la poésie, c'est la DAC 18.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

### **2024 DAC 18 Subvention (388 000 euros) et avenant avec l'association Maison de la poésie**

#### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Bonjour chers collègues, Mesdames et Messieurs qui êtes là ce soir. Bienvenue. J'aimerais en profiter pour dire un mot sur la Maison de la poésie parce que c'est vraiment un établissement exceptionnel que nous avons et qui propose, sous la direction d'Olivier CHAUDENSON, une programmation absolument exceptionnelle par sa qualité, mais aussi par la quantité de spectacles proposés puisque c'est chaque soir dans tous les genres, dans

tous les styles littéraires, avec de la poésie, de la littérature, des rencontres, des débats et que c'est relativement libre, une telle programmation de qualité dans tous les registres.

Justement, le jeudi, vous avez une lecture musicale consacrée aux grands résistants Missak et Mélinée Manouchian que je voulais signaler. Puisque nous parlions « De la Culture avant toute chose », nous allons accueillir le 6 février dans la programmation « De la Culture avant toute chose » la conférence d'Annette WIEVIORKA à propos du réseau Manouchian intitulée *Anatomie de l'Affiche rouge*, dont le livre va sortir le 2 février.

Puisque nous parlons de Manouchian, je pense à l'Arménie, et nous allons aussi rendre un hommage à l'Arménie, au peuple arménien et à la culture arménienne un petit peu plus tard dans l'année dans le cadre « De la Culture avant toute chose » avec des violonistes, un concert.

Concernant cette subvention pour la Maison de la poésie, un acompte de 582 000 euros a été attribué à l'association au titre de l'année 2024 par délibération en date du 22 décembre 2023. Il est proposé d'accorder le solde de cette subvention de fonctionnement à hauteur de 388 000 euros et de signer l'avenant à la convention relatif à l'attribution de ce solde.

Cela va porter la subvention à 970 000 euros pour les activités 2024, dont 120 000 euros destinés à soutenir le festival de « Paris en toutes lettres » qui se déroule toujours en novembre.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Benoîte, de la présentation de la programmation de la Maison de la poésie entre autres. La Maison de la poésie qui prend place d'ailleurs dans un passage, le passage Molière qui a été complètement reconstitué, mais je sais que, comme vous, elle se félicite de ce passage qui est entièrement dédié au commerce culturel. C'est tout près d'ici, je rappelle que Françoise NYSSSEN est présidente de la Maison de la poésie et Michel CHAUDENSON que nous ne présentons plus en est le directeur extrêmement dynamique.

Je vous propose de voter cette délibération. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **2024 DAC 190 Subvention d'investissement (630 000 euros) à l'association Maison du geste et de l'image (Mgi) relative au budget participatif parisien et convention**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération concerne l'autre institution du centre qui est la Maison du geste et de l'image, et c'est toujours Benoîte LARDY qui présente cette délibération.

### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Il s'agit d'une subvention d'investissement. En fait, c'est une délibération afin de permettre à la Maison du geste et de l'image de bénéficier du budget participatif 2021, dont elle a été lauréate. Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 630 000 euros et de signer une convention à la Maison du geste et de l'image de manière qu'elle puisse percevoir ce budget.

Le projet est de rendre les locaux plus conviviaux, sécurisés et aussi innovants et durables avec notamment le remplacement d'un certain nombre de choses, dont la chaudière pour une nouvelle à haute performance énergétique, pour des ventilateurs en remplacement de la centrale de traitement d'air, etc., des choses qui vont complètement dans l'intérêt des usagers. Tout le monde connaît la Maison du geste et de l'image.

Je crois que nous avons d'ailleurs parmi nous des membres du conseil d'administration de la Maison du geste et de l'image qui ne pourront pas participer au vote. J'invite tous les autres à bien vouloir se prononcer en faveur de cette subvention qui vient donc au budget participatif.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Avant le vote, je précise que nous avons assisté à une présentation des élus par le président de la commission de déontologie de la Ville de Paris, Yves CHARPENEL, c'est un magistrat que certains connaissent, qui a précisé le champ des obligations de ceux qui s'étaient astreints à ne pas voter les délibérations des administrations. En réalité, quand il s'agit d'institutions purement municipales ou purement publiques, il n'y a pas de conflit d'intérêts, je laisse chacun apprécier s'il peut voter. Ce qui pose un problème, c'est quand nous avons des institutions ou des sociétés littéraires, un statut un peu particulier qui peut mettre en conflit d'intérêts, une apparence de conflit d'intérêts, tout cela est précisé par Yves CHARPENEL. Je vous renvoie aux formations qui sont disponibles, j'invite tous les élus, tout comme j'ai invité tous mes collaborateurs, à se former à la déontologie avec Yves CHARPENEL et ses adjoints.

C'était la délibération DAC 190. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il y a quand même 2 prudents. Je vous remercie.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité des participants. Nous avons effectivement 2 membres du conseil d'administration de cette association dans la salle qui sont membres du conseil.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DAC 402 Don d'une collection de disques et d'un fonds d'archives - signature d'un acte notarié**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec la culture et un don, un don cela ne se refuse pas, en tout cas c'est le Conseil qui va en délibérer, c'est la DAC 402.

#### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Il s'agit donc du don de Monsieur Bernard MINNAERT à la médiathèque musicale de Paris d'une collection de 46 disques 78 tours et de 10 cartons d'archives de la société d'édition CANTORIA ainsi qu'un lecteur de bandes magnétiques.

Ce don permettra de retracer la vie d'une maison de disques parisienne dans l'immédiat après-guerre 1946 – 1952.

Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer l'acte notarié définissant les conditions et charges liées à ce don.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est la procédure. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DAC 302 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rémi Brissiaud au 3 place des Vosges à Paris 4e**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec une délibération qui avait été présentée sous la forme d'un vœu, c'est la délibération qui acte le vœu, nous en avons déjà discuté largement dans ce Conseil avec Yohann ROSZÉWITCH en sa qualité de conseiller de la mémoire. C'est Karine BARBAGLI qui nous présente cette délibération, la DAC 302.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci cher Ariel. C'est la DAC 302 qui propose d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble au 3, Place des Vosges, dont le texte est le suivant : *Ici vécut Rémi Brissiaud 1949 – 2020, mathématicien, chercheur en psychologie cognitive, défenseur de l'école publique et ami des enseignants. Ses manuels scolaires ont révolutionné l'apprentissage des mathématiques.*

Je ne vais pas revenir sur la biographie de Monsieur Brissiaud, je vous propose de voter cette délibération, dont nous avons déjà parlé en novembre 2023.

Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine, c'est tout à fait d'actualité. Shirley ? Non. Merci de présenter à la fois un mathématicien et un défenseur de l'école publique.

Si vous êtes d'accord, nous mettons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DAC 393 Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

DAC 393 avec une délibération présentée par les affaires culturelles qui concerne en réalité les écoles et c'est donc Karine qui poursuit.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Avec une belle délibération sur un projet qui fait vivre le quartier pour les enfants avec la convention de partenariat pour les trois années scolaires entre la Ville de Paris, l'Académie de Paris sur le dispositif des classes à horaires aménagés musique des écoles Saint-Merri et Renard et le conservatoire Mozart. C'est un dispositif qui a été créé en 2011 et qui continue à former des enfants à la pratique instrumentale et piano pièce. Il y a près d'une centaine d'élèves qui sont accueillis chaque année du CE1 au CM2 dans ces grandes écoles Saint-Merri et Renard.

Depuis 2011, la Ville et l'Académie créent en partenariat des classes à horaires aménagés, cela peut être danse, cela peut être musique, cela peut être théâtre. Nous avons la chance d'avoir une CHAM en élémentaire à Saint-Merri et Renard, mais il y en a également une en second degré à Couperin avec la destination finale de l'Opéra-Comique.

Depuis cette année, une authentique CHAD, une classe à horaires aménagés danse au collège Victor Hugo avec le conservatoire Mozart, nous sommes allés la visiter en décembre, c'est un très beau moment de partage entre parents et danseurs.

Tout le monde est absolument ravi, cela permet à des jeunes d'installer une pratique artistique au cœur de leur vie d'enfant et scolaire et d'avoir un cursus mieux adapté en particulier au collège pour les adolescents afin de limiter tout ce qui est décrochage scolaire par rapport à une activité artistique. Cela a aussi contribué à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les conservatoires en journée et cela nous fait des effectifs dans les écoles en plus et nous en sommes ravis.

Je vous invite à voter cette délibération positivement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Nous sommes très impressionnés, car elle a ouvert en 6<sup>e</sup> et que chaque année nous allons avoir une classe de plus 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> pour cette CHAD, classe à horaires aménagés danse. Je salue le grand Pascal GALLOIS, directeur du conservatoire Mozart, conservatoire de Paris Centre, qui, non content d'avoir ouvert une CHAM et une CHAD, se propose à nos côtés d'ouvrir une classe à horaires aménagés dédiée au théâtre, théâtre qui est enseigné. Nous solliciterons les élus de Paris en ce sens, nous avons un grand appétit pour ces classes qui sont des classes d'excellence et qui marchent très bien dans le centre de Paris.

C'était la DAC 393. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DAE 13 Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons changer de direction pour ces délibérations, ce sont les affaires économiques. Comme il s'agit d'une délibération qui porte sur les dispositifs d'insertion et le public en grande exclusion, c'est naturellement Shirley WIRDEN, qui est adjointe en charge notamment des solidarités et de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance, qui présente la DAE 13.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération propose d'octroyer des subventions de fonctionnement à 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion via le dispositif Premières Heures qui est un dispositif de retour à l'emploi destiné à des Parisiennes et des Parisiens en situation de grande exclusion sociale, sans domicile fixe, et qui ne peuvent accéder au droit commun des parcours proposés par cette structure d'insertion par l'activité économique.

Nous concernant, à Paris Centre, nous sommes assez bien lotis, il faut le dire. Il y a le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour une subvention de 83 000 euros ; la Cité Caritas pour une subvention de 84 000 euros qui est notamment présente via la Cité Sarah Pin à Paris Centre ; nous avons Emmaüs Solidarité pour 257 000 euros, dont le siège est rue des Bourdonnais dans le 1<sup>er</sup> ; une subvention de 147 000 euros à La Chorba qui distribue notamment des repas au restaurant de l'Hôtel de Ville et des déjeuners dans des lieux culturels du centre de Paris ; il y a 25 000 euros pour la Régie de quartier de Paris Centre ; 94 000 euros au SAMU Social de Paris et 120 000 euros à Aurore.

L'enjeu est bien de pouvoir soutenir ce dispositif.

Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. Des entités, des structures que nous connaissons bien. Je vous remercie.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention. C'est la DAE 13. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Je voulais juste faire un commentaire. À un moment, je regardais les chiffres, vous savez que je suis un peu obsédé par ces histoires de chiffres et nous votons subvention après subvention, année après année, mais pour ce dispositif, Shirley, dont tu viens de parler, tu le suis, il fonctionne, puisqu'à la suite de ce parcours nous avons près de 50 % des bénéficiaires qui ont trouvé un emploi, notamment dans des structures d'insertion que, par ailleurs, par l'activité économique nous soutenons.

C'est véritablement un parcours de sortie de la rue qui est fait et Dieu sait à quel point ce n'est pas la panacée, nous sommes en échec, le collectif, sur les personnes qui sont à la rue, il n'y a qu'à se promener dans Paris pour le voir.

Il y a des dispositifs qui marchent, celui-là en fait partie. Je suis heureux que nous ayons voté à l'unanimité.

Pardon pour ce commentaire tardif. Oui, Aurélien.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Le sujet est tellement douloureux et difficile, un homme est mort rue de Courcy la semaine dernière, ce serait peut-être intéressant que la Ville donne des noms et publie les noms des victimes du froid, des victimes du chaud et que nous ayons la liste, cela ne les laisserait pas dans l'anonymat.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bien sûr, je suis parfaitement d'accord. D'ailleurs, il y a un monument aux victimes de la rue et il y a des décisions dans ce sens. Évidemment, nous attendons toujours le délai non seulement de décence, mais légal aussi pour les familles, quand il y a des familles, pour qu'elles puissent être prévenues. En tout cas, nous sommes d'accord et Shirley pourra en dire un mot pour Paris Centre.

Effectivement, il y a beaucoup trop de morts de la rue, mais pour ce dispositif, je voulais les saluer le fait que les chiffres sont bons, il fonctionne, c'est un parcours hors de la rue et c'est l'obsession que nous avons, je crois autour de cette table.

**2024 DAE 48 Convention de partenariat avec Eau de Paris pour l'organisation de l'édition 2024 de la course des cafés**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous continuons avec l'attractivité économique puisque la prochaine délibération concerne l'édition de la course des cafés et une convention de partenariat avec Eau de Paris. C'est Dorine BREGMAN, qui est en charge également du commerce, de la vitalité économique aussi, qui la porte.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues. Effectivement, la transition est tout sauf facile dans ces cas-là. Il s'agit de relancer un événement traditionnel de la vie parisienne qui s'appelait la Course des garçons de café et qui avait lieu il y a quelques décennies. Je ne sais plus exactement à quelle date elle a été abandonnée, en l'occurrence il s'agit de la relancer grâce à un partenariat entre la Ville de Paris et l'entreprise publique Eau de Paris, grâce aussi à l'initiative de représentants des organisations professionnelles. Cette course, dont le nom va être simplifié pour être un peu plus inclusif, va s'appeler désormais la Course des cafés.

Il s'agit d'une manifestation festive à destination des Parisiennes et des Parisiens, mais qui peut s'inscrire dans la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques, pour mettre en lumière l'engagement collectif dans la lutte contre le plastique à usage unique et valoriser les métiers de services. Grâce à cette mise en valeur des cafés et bistros parisiens, grâce à cette mise en valeur aussi du savoir-faire des serveuses et des serveurs de café, il s'agit d'avoir un éclairage sympathique, festif et sportif sur toutes ces dimensions.

Les objectifs, vous l'avez compris, sont de mettre en valeur les métiers du service en salle et de lutter contre la pollution plastique à usage unique puisque dans le cadre de cette opération, nous relançons l'opération « Ici l'eau est gratuite », cela permet à des touristes, à des visiteurs de pouvoir remplir leur gourde dans les établissements qui participent à ce type de dispositif.

Il y aura environ 200 serveuses et garçons de café avec un code vestimentaire traditionnel de la profession sur un parcours qui va mettre à l'honneur les lieux emblématiques parisiens. Les participants doivent courir en portant un plateau sur lequel est déposé du matériel propre à leur métier de type carafe, verre, tasse, ainsi qu'éventuellement des produits alimentaires. L'objectif est d'arriver le plus rapidement possible avec son plateau, ses contenants et son contenu. Il est prévu d'attribuer un lot aux 3 premiers, dont la valeur est à déterminer puisque toute cette opération se fait à titre gracieux, il n'y a pas de financement propre.

L'événement est prévu le dimanche 24 mars, je vous donne rendez-vous près de l'Hôtel de Ville sur le domaine public de la Ville de Paris, il y aura un village pour accueillir les participants, une zone qui sera réservée à la mise en avant des participants.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir approuver cette convention pour formaliser le partenariat de la Ville de Paris avec Eau de Paris pour l'organisation de l'édition 2024 de la Course des cafés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Dorine. Je me posais la même question que toi, à savoir quand cette course a été supprimée, a disparu, la Course des garçons de café qui ne concerne pas que les garçons désormais et qui interviendra pour notre plus grand bonheur, je pense, en plus en passant par le centre de Paris.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

J'ai cherché la date, mais je ne l'ai pas trouvée. Si quelqu'un a des informations là-dessus, si un féru de l'histoire de Paris peut nous retrouver la date, nous sommes intéressés par cette information.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Aurélien.

## **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous sommes heureux de voir cette tradition revenir d'autant que l'APUR a compté les cafés parisiens. Les comportements des Parisiens l'ont prouvé, les cafés diminuent en nombre, donc cette fête est très bienvenue pour faire revivre cette tradition qui illustre une activité pour les Parisiens, traîner en terrasse, regarder la foule et vivre en terrasse.

Je voudrais revenir quand même sur deux aspects de ces fameuses terrasses, tout le monde a entendu parler des terrasses pendant les Jeux olympiques, mais nous avons encore constaté pendant la période des terrasses estivales qu'il y avait des débordements dangereux. Nous nous sommes tous félicités de l'action du Maire pour fermer la terrasse permanente en prenant une décision administrative sur le moment, d'Ariel WEIL, du café d'Edmond qui s'est très mal comporté vis-à-vis de la mairie et vis-à-vis des riverains. C'est un exemple que nous avons diffusé auprès des cafés qui sont minoritaires, mais qui pourrissent la vie de quartiers entiers du 3<sup>e</sup>, du 2<sup>e</sup>, du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>e</sup>. C'est un vrai sujet de se servir de cet exemple pour faire peur et remettre au pas ceux qui débordent parce qu'encore une fois la plupart respectent totalement.

Le deuxième aspect est sur le rapport de l'APUR, il y a des choses positives, des choses négatives dont nous avons pris connaissance. Ces chiffres sont intéressants et ce qui est constaté rue de Rivoli, c'est une évolution des trois secteurs, le secteur Saint-Paul vers les cafés et les restaurants, beaucoup destinés aux touristes, vers le secteur Châtelet qui est plutôt vestimentaire qui est aussi destiné aux touristes et je ne parle même pas des Arcades du côté des Tuileries qui sont totalement destinées aux touristes. Donc il y a une transformation, une mutation de la rue de Rivoli qui se fait au détriment des riverains et des habitants et en faveur des touristes. Je ne dis pas que la mairie a une baguette magique dans son sac, si elle l'avait elle l'aurait déjà allumée, mais il y a quand même une vitrification, une progression de cette vision ultra touristique, que le Marais est en train de continuer à vivre et à subir et c'est un peu dommage. Donc, il y a du plus, même si le taux de vacance reste élevé, en revanche le profil des commerces, la nature des commerces, malheureusement ne va pas dans le bon sens pour les riverains.

Merci.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Aurélien. Sans avoir un débat sur le commerce, je pense que l'étude de l'APUR et celle de l'atelier conseil privé, on a pris des gens qui ont une activité commerciale, qui ont des défis différents pour la simple et bonne raison que le fait de ne pas prendre en compte les travaux pendant les vacances était assez judicieux dans un contexte de transformation.

Sur cette transformation, j'ai un bulletin un peu plus équilibré autour de mal de dates, je pense notamment à la Fondation Cartier qui est en train d'arriver, nous voyons quand

même la ligne culturelle, l'élan culturel qui n'est pas que touristique, quelques médecines publiques locales, on voit différents commerces, on voit des restaurants, on voit aussi des vélos qui remplacent une activité de prêt-à-porter qui, en réalité, est en crise depuis 10 ans avec la vente en ligne. C'est une transformation assez profonde finalement rue de Rivoli.

C'est un débat que nous pourrions avoir à nouveau, je pense que nous n'avons pas fini de l'épuiser. Je renvoie tout le monde à l'étude qui montre une complexité et bien appuyée sur le point qui prévient de ne pas verser dans un débat qui ne serait que touristique, notamment sur la partie qui va ouvrir le débat et qui est très fortement fréquentée par le public local, c'est-à-dire sur la partie Saint-Antoine où il y a une diversité de commerces qui pourraient être menacés à un moment donné. En tout cas, nous sommes très vigilants.

Sur ce qu'a dit Aurélien tout à l'heure sur les terrasses estivales dans le cadre des JO, pour l'instant nous ne savons pas, la Maire n'a pas fait d'annonce ce sujet. Notre position a été donnée au conseil de quartier comme ce soir. C'est-à-dire l'idée qu'aujourd'hui le positif estival paraît largement suffisant. Nous n'avons pas annoncé qu'il n'y aurait pas de dispositif, mais nous ne savons pas quelles sont les décisions et quelle sera la conclusion. Je tiens à être prudent là-dessus sur notre position.

Je vous remercie.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Entre-temps un membre du public m'a apporté l'information que nous attendions tous avec impatience. Je la partage avec vous : la dernière Course des garçons de café a eu lieu en 2000, il y a eu une édition une seule fois en 2011 et plus rien. Nous espérons que cette première relance sera suivie d'autres éditions les années suivantes.

S'agissant des cafés-bars-restaurants, je voulais simplement signaler que l'étude de l'APUR montre un accroissement substantiel des cafés-bars-restaurants depuis 3 ans, y compris à Paris Centre, et cela correspond effectivement à notre ressenti. Je vous renvoie à l'étude de l'APUR qui est sur le site de la mairie de Paris.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Dorine. La Course des cafés, DAE 48. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DAJ 3 Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons sur le suivi de l'attractivité économique, mais dans la Direction des Affaires Juridiques puisqu'il concerne les relations avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris qui propose des permanences et consultations gratuites. C'est Luc FERRY qui est chargé de la qualité des services publics ainsi que de l'occupation temporaire des bâtiments qui présente cette délibération, la DAJ 3.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues et cher public qui êtes venus en nombre ce soir et nous vous en remercions. Effectivement, il s'agit de renouveler la convention qui nous lie au Barreau de Paris et de lui accorder une subvention de 296 750 euros pour des consultations gratuites d'avocats qui sont proposés chaque semaine aux usagers dans l'ensemble des mairies d'arrondissement de Paris.

Les consultations ont une durée de 3 heures et elles sont en mesure d'accueillir, dans ces 3 heures, 9 consultations sur la base de 20 minutes par consultation.

En 2023, 8 834 personnes ont pu bénéficier de ces consultations juridiques. Dieu sait si parfois nous sommes désarmés face à nos droits.

Je vous propose de bien vouloir voter cette subvention et renouveler cette convention.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Luc. Tu as mis des consultations d'avocats dans toutes les mairies, mais pas dans toute leur diversité. Pour avoir droit à une consultation pour le logement, la famille et le droit du travail, il n'y a qu'une dizaine de mairies et la mairie de Paris Centre en fait partie. Je vous invite à en profiter.

C'était la DAJ 3. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous attaquons le point central de nos conseils, ce sont les affaires scolaires. Je ne sais pas s'il y a des regroupements, nous commençons par les dotations aux collèges publics parisiens dont Karine va nous parler. Merci, c'est la DASCO 1.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons vers les collèges et ensuite vers les écoles et ensuite vers les crèches, nous allons du plus grand au plus petit ce soir. Avec seulement 4 délibérations par rapport aux 11 du précédent Conseil.

Nous commençons par la DASCO 1 avec des dotations complémentaires de fonctionnement pour 118 209 euros, des subventions d'équipement pour 2 772 875 euros et des subventions pour travaux de 223 900 euros.

Tout ne va pas à Paris Centre, mais je vais vous détailler ce qui concerne nos collèges, 7 collèges, avec des dotations complémentaires de fonctionnement. Ce sont des ajustements sur les dotations initiales, seulement 1 collège est concerné pour des dépenses d'électricité pour une dotation de 25 000 euros. La Ville reprend petit à petit toutes ces dépenses de fuite en régie, ce n'est pas encore le cas pour le collège César Franck.

Ensuite, nous avons des subventions d'équipement. C'est important parce que ce sont des demandes de recensement des matériels et des besoins en matériel et mobilier des collèges avec une dotation importante pour Paris Centre de 104 130 euros en particulier avec :

- Des équipements informatiques et des EPI pour Jean-Baptiste Poquelin à hauteur de 14 370 euros à ajouter à l'atelier gymnastique puisque nous avons un collège très dynamique, sport, culture, informatique,
- Pour César Franck, 9 510 euros avec des EPI, c'est vraiment très intéressant, et des ordinateurs portables,
- Pour Montgolfier pour un montant de 8 840 euros avec des VTT puisque nous avons une section au centre de Paris, c'est-à-dire une section sportive qui fait VTT, kayak, course à pied, ce sont des équipements entre autres pour cette section,
- Pour Béranger, un montant de 6 000 euros avec des instruments de musique, mais également du matériel informatique et des ventilateurs,
- Victor Hugo pour un montant de 23 290 euros, du matériel informatique et du mobilier également pour la vie scolaire, il y a des salles de cours vraiment importantes à équiper de façon beaucoup plus utile,

- Charlemagne pour un montant de 26 520 euros du matériel informatique pour les salles de classe.

Vous voyez que la Ville de Paris soutient ses collèges publics.

Enfin, pour les subventions pour travaux, nous avons 1 collège concerné à Paris Centre, ce sont des travaux urgents qui ne représentent pas de technicité particulière avec 5 220 euros pour le remplacement et la mise en service d'un échangeur, ne me posez pas la question, je ne sais pas ce qu'est un échangeur, je n'ai pas eu le temps de regarder.

En tout cas, je vous invite à voter cette délibération de la DASCO 1 concernant les collèges publics parisiens.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Je sais ce qu'est qu'un échangeur, un échangeur thermique est un élément du système de chauffage et de climatisation, si vous voulez plus de détails je vous en donnerai. C'est une pièce importante qui montre que nous utilisons notre budget pour venir apporter des compléments sur des éléments d'équipement des collèges et aussi des écoles, avec tous les équipements et du matériel de pédagogie informatique. Aurélien.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous pouvons suggérer d'accueillir les élèves du 20<sup>e</sup> arrondissement, une école sans chauffage, le temps que la chaudière reparte.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Grâce à l'échangeur thermique. Tout le monde est bienvenu, d'ailleurs nous avons accueilli pendant tout le début de cette année les petits élèves du 10<sup>e</sup> qui faisaient de l'allemand. Nous savons être généreux dans Paris Centre. Ils sont repartis chez eux une fois les réparations faites.

C'était la DASCO 1. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons donc une délibération de sectorisation, c'est la DASCO 11. Karine.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Cette délibération donne la révision de la sectorisation des écoles publiques. À chaque école correspond un secteur de recrutement. Nous avons deux modifications à apporter à cette sectorisation sachant que nous avons fait une grande restructuration de sectorisation au début de la mandature.

Nous avons eu une surprise l'année dernière avec la zone Cambon. L'école Cambon avait une zone inter-arrondissement de recrutement exceptionnelle à Paris, c'était la seule. C'est-à-dire que la majorité des enfants de l'école Cambon, qui est située à l'extrême ouest du 1<sup>er</sup> arrondissement, accueillait essentiellement des enfants du 9<sup>e</sup> et un petit peu du 1<sup>er</sup>, à savoir plus de deux tiers des élèves du 9<sup>e</sup>. La mairie du 9<sup>e</sup>, en 2023, a décidé de récupérer la zone de son territoire pour ses écoles, maternelle Clichy et élémentaire Blanche. Ainsi, ces deux zones ainsi que ces deux écoles se sont substituées aux écoles maternelles Sourdière et Cambon depuis la rentrée de septembre 2023.

Évidemment, cette décision du 9<sup>e</sup> impacte très fortement les effectifs de l'école Cambon, cette année, il n'y a que deux classes avec des tout petits effectifs et les prévisions de la DASCO montrent que ce ne sont plus que 10 élèves, 14 élèves que nous aurions à la rentrée 2027. À la suite de réunions d'information et des rencontres avec les parents d'élèves, il a été convenu de choisir de fermer cette école, en tout cas aux classes traditionnelles ordinaires, à la rentrée 2024. L'école Cambon sera déssectorisée à la rentrée prochaine, les élèves domiciliés à Paris Centre iront sur Argenteuil et sur Sourdière, en particulier sur Argenteuil sur l'élémentaire pour laquelle il est demandé au rectorat une ouverture de classe supplémentaire. Tandis que les élèves domiciliés, soit plus de deux tiers des élèves, seront orientés dans le 9<sup>e</sup> arrondissement dans les écoles du secteur.

Cette délibération a également un très beau projet puisque l'école Cambon va se transformer en Académie des langues. C'est un beau projet où nous collaborons, nous avons un très bon partenariat avec l'Académie de Paris puisque cette Académie des langues, la Ville de Paris et l'Académie de Paris, va permettre à tous les établissements scolaires de Paris et aux élèves de CP, de CM2, de 6<sup>e</sup>, de profiter de semaines d'immersion en anglais à Paris Centre au lieu de partir à Londres, ce n'est pas si simple de partir à Londres, cela commence à se simplifier, mais c'est encore difficile. Nous ne l'avons jamais fait. Les classes ont pu bénéficier de ces semaines d'immersion en particulier les écoles Louvois et Argenteuil, et prochainement cette semaine. En tout cas, l'école Cambon va continuer à rayonner, mais autour de l'anglais à Paris Centre. C'était la première partie de la sectorisation.

La deuxième concerne l'école Poulletier Saint-Louis qui a été fusionnée cette année et avait encore un petit morceau de sa sectorisation qui n'était pas harmonisée. Nous aimons bien les sectorisations qui sont rationnelles, à savoir avec le même secteur de recrutement en maternelle qu'en élémentaire, mais ce n'était pas le cas pour Poulletier Saint-Louis avec une double zone Neuve Saint-Pierre, Fauconnier, Ave Maria. En tout cas, nous avons travaillé avec la communauté scolaire et, d'un commun accord, il a été décidé d'attribuer

la petite zone qui était sur la maternelle à Poulletier à la double zone, dont l'école Fauconnier en maternelle, ce qui permet de garder un équilibre des effectifs sans impacter les effectifs de l'école Poulletier Saint-Louis. Voilà la réorientation de cette zone dans le 4<sup>e</sup>.

Voilà les deux éléments de la sectorisation à Paris Centre pour cette délibération qui concerne les sectorisations.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

La question c'est qu'aujourd'hui nous sommes d'accord qu'il y a encore quelques élèves à l'école Cambon. Ces élèves, à la rentrée scolaire, vont tous être basculés à Argenteuil ou il reste encore les 14 élèves ?

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Ils ont une proposition de tous basculer à Argenteuil. Certains vont choisir d'aller faire leur CM2 par exemple dans le 9<sup>e</sup>, cela va dépendre de leur domiciliation et de la proximité ou pas. En tout cas, ils auront le choix et je vais recevoir chaque parent, en tout cas je m'y suis engagée auprès d'eux pour pouvoir regarder avec eux en bonne intelligence leur point de vue.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Cela veut dire que tous ceux qui avant allaient sur Cambon, la zone de sectorisation, aujourd'hui la seule école de secteur...

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

C'est Argenteuil pour le 1<sup>er</sup>. Éventuellement, voir sur les professions parce que parfois il y a des adresses ou des professions, je pense à des restaurateurs, par exemple, pour lesquels c'est plus simple. Nous serons évidemment attentifs au bien-être des enfants et aux souhaits des parents. Merci.

**Ariel WEIL Maire de Paris Centre**

C'est très simple. Le 9<sup>e</sup> s'est trouvé soumis à des pressions démographiques et pour rapatrier les enfants dans les écoles, ils ont souhaité modifier le secteur. C'est une sectorisation éco, nous l'avons évoquée souvent. En effet, il y a encore des élèves, deux classes cette année, parce que nous avons souhaité que cela puisse être fait doucement, il y avait une volonté du rectorat d'aller plus vite et de basculer tout le monde. Nous avons souhaité faire pièce aux demandes des parents, c'est-à-dire que cette bascule

se fasse lentement avec des dérogations accordées, tu l'as dit Karine, à tous les enfants qui vont rester, notamment tous les regroupements de fratries. Puisque c'est bien la solution des élèves du Sud et du Sud-Ouest, ils sont plus près parfois de cette école Cambon, il y en a une partie qui ira à Argenteuil. L'autre sectorisation, tu l'as dit, est une optimisation.

Je tiens à rappeler, et je remercie à nouveau, elle a pris énormément de temps à faire sans doute le plus gros exercice de sectorisation, de modification de la sectorisation à la fois pour prendre avantage et tirer bénéfice du fait que nous n'avons plus de frontières administratives entre les 4 arrondissements et que nous pouvions nous affranchir de cette frontière pour essayer de faire des ensembles cohérents avec les maternelles et les primaires et faciliter le parcours des enfants.

Je vous remercie à nouveau de la responsabilité de l'ensemble du Conseil parce que nous avons pu voter, cela n'a pas été le cas partout, une modification de sectorisation à l'unanimité. J'espère que ce sera le cas encore pour cette petite modification à la marge de la sectorisation.

Je dis juste un mot sur l'Académie des langues. C'est le grand projet de notre DASEN sortant, directeur d'Académie de Paris, qui est revenu à Paris après avoir commencé à travailler dans le 4<sup>e</sup>, c'est avec lui que nous avons commencé, que nous avons créé cette première classe bilingue sur l'île Saint-Louis. Il a assumé sa ligne rebelle, je voudrais lui rendre hommage, il appelait cela Poudlard, c'était l'Académie des langues. Ce n'est évidemment pas au bénéfice unique d'Antoine DESTRÉS, je lui rends hommage ici parce qu'il a quitté ses fonctions, mais c'était son grand projet. Évidemment, cette Académie des langues n'est pas exclusivement réservée à Paris Centre, elle sera pour tous les élèves de Paris. Nous avons pu, et nous allons continuer à en bénéficier exclusivement, simplement parce que nous sommes plus près et parce que nous expérimentons un peu dès cette année alors même que deux classes sont toujours là, mais nous expérimentons aussi ce passage avec un certain nombre des écoles. C'est une bonne nouvelle de toute façon pour tous les élèves de l'agglomération parisienne et voisine, et en particulier pour ceux de Paris Centre, d'avoir une école dédiée à l'apprentissage des langues.

### **Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Comment va se dérouler la sélection ?

### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

C'est l'Académie qui s'en charge.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous pourrions faire une réunion, nous l'avons faite exclusivement avec les parents de Cambon, mais nous pourrions faire une réunion d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine pour expliquer le fonctionnement de cette école des langues.

Il faut voter la délibération, c'est la DASCO 11. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DFPE 2 Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance**

**2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec les crèches et une proposition de rassemblement des deux prochaines délibérations.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Absolument puisqu'il s'agit de subventions à des crèches associatives en particulier à deux groupes, l'association CRESCENDO pour laquelle nous avons 5 crèches à Paris Centre avec 239 places d'accueil et également pour l'association ABC PUÉRICULTURE, une structure, le Temps des ours à Montmorency, Enfance et découvertes boulevard du Temple, La caserne des minimes magnifique crèche de 90 places dans le 3<sup>e</sup>, la crèche collective Charlot, la crèche Martin, je ne vais pas toutes les énumérer. La crèche collective Morland n'est pas dans cette délibération pour CRESCENDO.

Ce sont deux subventions de fonctionnement pour les crèches, de façon classique, avec 5 251 300 euros pour l'association CRESCENDO qui a 21 établissements sur tout Paris et 5 à Paris Centre ; et 7 635 022 euros pour l'association ABC PUÉRICULTURE qui a 25 établissements d'accueil à Paris dont 1 à Paris Centre, le Temps des ours.

Je vous propose de voter ces deux délibérations ensemble.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. S'il n'y a pas de questions, c'était donc la DFPE 2 et la DFPE 11. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

## **2024 DEVE 3 Convention avec le Syndicat des copropriétaires du 41, Rue de Bretagne (Paris Centre) pour le remboursement partiel des travaux de sécurisation d'un mur et la remise en état du potager des oiseaux**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons à nouveau changer de sujet avec une délibération qui concerne les espaces verts. Un sujet très attendu sur un potager tout près de la mairie de Paris centre, c'est le potager des oiseaux et c'est Corine FAUGERON, qui aime en parler, qui va présenter cette délibération en sa qualité de délégué en charge des espaces verts notamment.

### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci Monsieur le Maire. J'aime en parler, c'est surtout aujourd'hui que j'aime en parler parce que c'est quand même une histoire qui dure depuis 5 ans et que nous arrivons à un dénouement heureux. C'est pour cela que je suis très heureuse de vous présenter la fin de cette série, le potager des oiseaux, qui a connu beaucoup de malheurs durant ces cinq années et qui a repris un peu de couleurs déjà.

Vous pouvez déjà aller voir ce potager des oiseaux, c'est juste à côté de la mairie, c'est vraiment à 3 minutes d'ici, derrière le marché des Enfants Rouges. L'ensemble a été nettoyé, les bacs rectangles ont remplacé les carrés, les jardiniers et les jardinières, et les citoyens et citoyennes vont pouvoir recommencer à jardiner dans ce potager. C'est une excellente nouvelle.

Ce n'est pas tout à fait fini, notre feuilleton se terminera à la fin 2024, il y a encore une petite série de travaux sur le dernier trimestre 2024, mais la très grosse partie du jardin qui est en fait petit, nous avons l'impression de parler d'un parc, mais il mesure 130 m<sup>2</sup>, c'est quand même un tout petit parc. L'ensemble de ce jardin reprend ses couleurs et retrouve ses adhérents avec beaucoup de plaisir.

Pour la première fois, nous avons une nouvelle série qui commence, c'est le potager de la lune, mais je pense que pour le potager de la lune nous allons tirer les leçons de ce qui s'est passé pour le potager des oiseaux. C'est-à-dire qu'à chaque fois c'est la rénovation de murs mitoyens avec des copropriétés, et donc de voir comment ces copropriétés

respectent ces jardiniers, ce qui n'était pas toujours le cas. Ils sont toujours très contents d'avoir le jardin à côté de chez eux, mais ils ne comprennent pas qu'il faut faire attention à ce jardin ou aider à le remettre en état.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Tout le monde sait ici que c'est souvent une difficulté quand nous avons des copropriétés, puisque ce sont des copropriétés, que tout le monde n'est pas d'accord, qu'il faut des votes, des AG, il y a beaucoup de sujets qui ne sont pas assez rapides à mon goût et au goût de tout le monde parce qu'il faut attendre les AG, les assemblées générales, il faut attendre que les copropriétés aient la même information et ils doivent patienter le temps de cycle des copropriétés, c'était le cas.

Merci quand même à nos espaces verts, à la Direction des espaces verts qui a été exemplaire depuis le début, qui a accompagné à tous les moments en répondant à nos collègues. C'est une bonne nouvelle, je suis content que nous inaugurons ce potager des oiseaux à nouveau quand il sera complètement terminé, nous y sommes presque.

C'est la DEVE 3. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DEVE 4 Mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5 rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine délibération est l'aboutissement aussi d'un projet qui a commencé depuis plus d'une décennie, depuis 13 ans, c'est la restauration par l'État de la Bibliothèque Nationale de France, son site historique entre la rue de Richelieu et la rue Vivienne, et dont nous finissons maintenant d'accompagner la réouverture avec des événements culturels. Cette semaine, la plaque qui a été posée en hommage à Kenzo en face de l'entrée du jardin dont fait partie de cette délibération est un hommage naturel. D'ailleurs, deux jours avant que le défilé se fasse dans la Bibliothèque Nationale de France, avec la chaussée et l'agrandissement des trottoirs rue des Petits Champs qui se termine ici, nous avons ce sujet de la rue de Richelieu, nous avons tout un tas de projets pour venir vraiment requalifier complètement ce quartier extraordinaire autour de la Bibliothèque Nationale de France.

Une des belles surprises de cette restauration fidèle de la Bibliothèque Nationale de France est la récupération d'un jardin public dans un quartier qui, je crois, a le plus de carence en espaces verts de Paris, le 2<sup>e</sup> arrondissement. D'abord c'est un des plus petits, ensuite il n'a pas, contrairement au 1<sup>er</sup> arrondissement, le bénéfice du Jardin du Palais-Royal ou des Tuileries. C'est donc un gros événement d'avoir un nouveau jardin public et c'est bien d'un

nouveau jardin public qu'il s'agit puisqu'à la faveur de la restauration par l'État de la Bibliothèque, le jardin côté rue Vivienne a été complètement réinventé par Gilles CLÉMENT. Cela avait fait l'objet, je ne vais pas y revenir ici en détail, d'une réunion publique que nous avons tenue à la Bibliothèque Nationale de France côté Richelieu en octobre 2021.

Au terme de la fin de ces travaux d'installation de ce jardin extraordinaire qui est presque exotique, je vous invite à aller le voir, il est magnifique, il devient équipement de proximité de la mairie de Paris Centre, jardin public qui sera géré par la mairie et nos équipes des espaces verts parce qu'il devient un jardin public, après le filtre qui est demandé par la Bibliothèque Nationale de France, aux mêmes horaires que les jardins publics de tout Paris Centre. C'est une vraie coopération entre l'État et la Ville sur des sujets culturels, sur un sujet d'espace vert, et je vous invite à y aller, pas tous en même temps, ce n'est pas si grand que cela, mais il est vraiment magnifique.

C'est une belle délibération qui porte sur le conventionnement entre la Ville et l'État, beaucoup de gens à la Ville ont découvert cette opportunité, apparemment elle existe ici, et là, ce conventionnement pour pouvoir créer, offrir aux Parisiennes et aux Parisiens, un jardin public.

Voilà ce que je voulais vous en dire principalement. C'est une mise à disposition à titre gratuit en échange des services de la Ville qui vont entretenir ce jardin.

C'est la DEVE 4. Jean-Paul, tu as une question.

### **Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques**

Merci Monsieur le Maire. Je veux juste intervenir pour vous dire que nous sommes très satisfaits de cette ouverture qui a démarré depuis quelques semaines. C'est vraiment l'aboutissement de presque 10 ans de travaux et surtout c'est la réalisation de cette ouverture du jardin public que nous avons demandé avec Jacques BOUTAULT, maire du 2<sup>e</sup> lors des premières restaurations de la Bibliothèque Nationale. En plus de l'accès à ce jardin, nous avons aussi demandé une possibilité de continuité piétonne. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les Parisiens et les touristes peuvent passer du passage Vivienne à ce jardin de la Bibliothèque Nationale, traverser la Bibliothèque Nationale, et ressortir côté square Louvois. L'accès est accessible des deux côtés, 58 rue de Richelieu et 5 rue Vivienne.

Je suis vraiment très content que ceci ait pu aboutir et fasse l'objet aujourd'hui de cette délibération.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Tu as raison de le souligner. Il y a les élus du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup>, du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> dans leur précédente vie et tu en fais partie. En effet, c'est plus de 10 ans de travaux, comme souvent les travaux dans les grands bâtiments classés de l'État. C'est une situation qui est assez similaire à ce que le 3<sup>e</sup> arrondissement avait obtenu pour des bâtiments comme celui de la BNF, celui des Archives qui se ressemblent beaucoup.

Nous attendons la fin des travaux avec impatience pour pouvoir récupérer une nouvelle traversée. Nous avons déjà la Nord/Sud, nous aurons normalement par l'hôtel de Rouen la possibilité de traverser jusqu'à la rue des Archives. Je n'ai pas encore de date à vous communiquer, j'ai beaucoup de sympathie pour les Archives nationales, j'attends la fin de ces travaux avec beaucoup d'impatience pour retrouver le jardin des amoureux qui pourra cette fois être traversé, ce n'était pas le cas. Deux des belles traversées, un jour nous pourrions traverser le musée des Arts et Métiers, le CNAM, le Centre National des Arts et Métiers, c'est aussi un projet dont je ne désespère pas que nous y arrivions un jour pour pouvoir redonner ces passages publics aux Parisiens.

En attendant, nous allons voter cette délibération, c'était la DEVE 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons encore de sujet. C'est le moment où nous parlons un petit peu de la jeunesse et du sport, mais d'abord la jeunesse. C'est naturellement Jimmy BERTHÉ, en charge de la jeunesse, de la vie étudiante notamment, qui nous propose les deux délibérations suivantes. La DJS 54, pour la Direction de la Jeunesse et des Sports.

### **Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs**

C'est cela, il y a deux délibérations, une pour Paris Jeunes Vacances et une pour Quartiers Libres. Merci Monsieur le Maire, chers habitants, chères habitantes, chers collègues. Cette première délibération porte sur le dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024.

Le dispositif Paris Jeunes Vacances est né en 2023 à la suite de la parution du baromètre Ipsos qui disait que 46 % des ménages en France rencontrent des difficultés financières pour partir en vacances. Il y a aussi la loi de 1998 qui reconnaît les vacances comme un droit fondamental. C'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris a décidé en 2023 de créer le dispositif Paris Jeunes Vacances pour aider les jeunes à partir en vacances en toute autonomie.

À l'échelle parisienne, pour vous donner une idée, il y a 13 % des jeunes qui ne partent jamais en vacances et 3 % qui ne partent pas tous les ans. Paris Jeune Vacances permet à ces jeunes d'utiliser des projets souvent en autonomie à l'international.

Le dispositif est très largement plébiscité, il a eu beaucoup de succès l'an dernier, il y a eu beaucoup de demandes. Il y a été décidé de recommander le budget afin de répondre à cette forte attente de service public.

Le dispositif Paris Jeunes Vacances sera porté à un total de 285 000 euros en 2024, c'est donc 100 000 euros en plus sur le rectificatif du budget prévisionnel de 2024. Ce dispositif, cette année, fera profiter 1 125 jeunes pour un budget total alloué de 285 000 euros.

À Paris Centre, il y a eu 125 demandes depuis 2020 et 26 en 2023. Il y a aussi cette année un autre dispositif pour partir en vacances de façon collective, c'est-à-dire en groupe, à partir de 2024.

Nous vous demandons donc d'autoriser en 2024 la poursuite de ce beau dispositif qui permet à des jeunes de partir en vacances soit en autonomie, soit en groupe.

Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. J'ai découvert comme toi ces chiffres qui sont très étonnants, il y a 30 %, un tiers de nos jeunes qui ne partent pas tous les ans et qui font donc l'objet de tous nos efforts. Évidemment, cet été les Jeux olympiques et paralympiques qui vont être l'objet d'animations, mais d'autres animations pour occuper cette jeunesse qui ne part pas et qui est plus aidée que ce que nous pourrions penser. Jean-Paul.

**Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques**

Juste pour préciser que ce dispositif existe depuis 2003.

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs**

Oui, c'est moi qui ai mal lu, excusez-moi.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il n'était pas né. Il était jeune à l'époque. Je sais combien il connaît bien le dispositif jeunesse pour avoir grandi dans le centre de Paris.

**2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

DJS 55, je prends la place.

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs**

Non, je vais la présenter. C'est Quartiers Libres, c'est un autre dispositif qui est né en 2015 pour soutenir les initiatives des jeunes âgés de 16 à 30 ans qui veulent s'engager dans la vie locale parisienne avec des projets pour créer des associations.

Depuis 2015, 500 courriers ont été déposés, 328 ont bénéficié d'une aide. À titre d'exemple, le dispositif Quartiers Libres a permis en 2023 des projets aussi pour sensibiliser les générations, de partage par exemple de cours d'informatique avec des clubs de seniors.

En 2024, plusieurs nouvelles mesures vont s'appliquer. L'outil est renforcé, il va monter de 90 euros et il y a l'instauration des commissions qui seront territorialisées, ce sera la mairie de Paris Centre qui pourra décider quels seront les courriers sélectionnés.

Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Jimmy. Cela s'inscrit dans une véritable territorialisation, ce ne sont plus les commissions centrales qui gèrent depuis l'Hôtel de Ville, mais c'est bien ici, nous qui sommes au plus près de la jeunesse et des associations du territoire.

C'était donc la DJS 55. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Une explication de vote ? Non. C'est pour les deux, 54 et 55 ?

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Moi, je vote pour la 54<sup>e</sup> et je m'abstiens pour la 55.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'accord. La 54 est votée à l'unanimité, mais il y a une abstention pour la 55. C'est bon pour tout le monde, Shirley, la secrétaire de séance, nous sommes d'accord ?

Je vous remercie. Les deux délibérations sont adoptées.

DJS 54

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

DJS 55

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants avec une abstention..*

## **2024 DLH 21 54 rue de l'Arbre sec (Paris Centre) – Bail civil au profit de l'association « Centre Georges Devereux » - attribution d'une aide en nature**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec des délibérations de la Direction du logement et de l'habitat. Nous n'en avons pas autant que d'habitude d'ailleurs, mais celle-ci concerne un endroit très particulier, assez extraordinaire, c'est le « Centre Georges Devereux » que Catherine TRONCA, en sa qualité d'adjointe en charge de la santé publique et environnementale, va nous présenter. C'est la DLH 21.

### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Cette délibération est la DLH 21 au profit de l'association « Centre Georges Devereux ». Cette association occupe des locaux à usage de local et bureau, en bon état, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> à peu près au sein de l'immeuble en copropriété au 54, rue de l'Arbre sec à Paris Centre. Le bail professionnel est arrivé à échéance le 20 novembre 2023.

La Ville de Paris souhaitant maintenir l'association à la baisse, il vous est proposé d'examiner les modalités et les conclusions d'un nouveau contrat portant sur les mêmes locaux et permettant à l'association de continuer à réaliser les entretiens en consultations médico-psychologiques.

L'association est un centre universitaire, par ailleurs, d'aide psychologique spécialisée en ethnopsychiatrie régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle s'est fixé 4 objectifs : l'aide psychologique adaptée à des populations en difficulté sociale, culturelle ou la création d'espaces spécifiques à l'instar des populations migrantes ; l'enseignement pratique de 3<sup>e</sup> cycle ; le développement de recherche en psychologie clinique, tout cela est obligatoire pour avoir..., mais cela ne nous concerne pas vraiment en tant que Paris Centre ; et le développement d'actions de formation dans des domaines de compétences pour les professionnels du champ médico-socio-éducatif et juridique.

L'association organise des consultations destinées aux familles migrantes façon arbre à palabres, c'est elle-même qui présente ces consultations ainsi, et reçoit des familles à la demande de plein de services, je ne vais pas vous en faire la liste, mais cela peut aller de l'aide sociale à l'enfance, comme la protection judiciaire des mineurs, comme la préfecture de police de Paris et la fondation pour la mémoire de la Shoah.

Cette association participe par son action sur le territoire parisien à la mise en œuvre d'une politique de santé et d'action sociale d'intérêt général. S'agissant d'une association dont les ressources ne proviennent pas du champ technique du fonds public, il est proposé de maintenir l'association dans les locaux via la conclusion d'un bail civil d'une durée de 4 ans, établi sur la base d'une base locative actualisée des locaux estimée à 99 000 euros par an,

en fixant un loyer annuel hors charges de 13 250 euros dans la poursuite du loyer versé par l'association au titre du précédent bail.

L'avantage en nature consenti par la Ville de Paris et résultant de la différence entre la valeur locative du bien et les loyers annuels d'activité constitue une aide en nature annuelle d'un montant de 85 750 euros que l'association devra déclarer en recettes dans ses comptes annuels.

Compte tenu de l'intérêt général des activités menées sur le territoire parisien par cette association et convergent conformément à la délibération du patrimoine du 22 novembre 2023, je vous prie, Mesdames, Messieurs, de vouloir en délibérer favorablement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Catherine, d'avoir présenté la subvention sous la forme d'un loyer. Ce lieu est assez extraordinaire, je ne le connaissais pas, le plus flamboyant et c'est lui qui l'a créé. Ce que je ne connaissais pas, c'était ce personnage de Georges Devereux que j'ai découvert, cette découverte je la partage avec vous, j'étais intrigué, j'ai découvert cette nuit en regardant, qu'il avait fait un film, enfin l'un de ces ouvrages, celui qui s'appelle *Psychothérapie d'un Indien des Plaines*, c'est un film d'Arnaud DESPLECHIN avec Mathieu AMALRIC, avec, je crois, Benicio DEL TORO, de 2013, qui a été nommé aux Césars, je crois, donc peut-être une idée pour demain, pour une projection « De la Culture avant toute chose », nous pourrions faire d'une pierre deux coups et mettre en lumière l'œuvre de Georges Devereux. Certains d'entre vous le connaissent, je ne l'ai jamais vu, il faudra corriger cette lacune.

Il s'agissait de la délibération DLH 21. C'est une DLH, cela aurait pu être une Direction de la solidarité ou de la santé publique plutôt, mais comme c'est un sujet logement, c'est sous cette étiquette. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DLH 26 Local commercial sis 20 rue Saint-Roch (75 001) - protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Hugo WOLFER**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec les DLH, la prochaine concerne un protocole d'accord transactionnel. Nous voyons toutes sortes de choses dans les conseils. C'est la DLH 26 et c'est Dorine.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. En effet, je vous emmène au restaurant. Je vous emmène dans un restaurant qui se trouve au 20, rue Saint-Roch.

Ce restaurant est un local commercial qui se trouve dans un lieu communal qui appartient à la Ville de Paris depuis 1964. C'est un lieu assez ancien, petit, un seul étage, assez caractéristique d'ailleurs d'un habitat très ancien à Paris. C'est un bail commercial, le bail a été renouvelé pour une durée de 9 ans en 2021, donc il court actuellement. Son loyer net est actuellement à 15 282,15 euros.

Il se trouve qu'il y a eu des dommages de structure dans cet immeuble ancien, une altération de la structure à pans de bois le long du mur porteur. À la suite de la demande de l'occupant, la Ville de Paris a diligenté des travaux structurels. Le preneur du bail commercial via son avocat a sollicité une indemnisation au titre du préjudice commercial au cours de la période d'indisponibilité des locaux puisque le restaurant a dû fermer complètement de juin 2021 à avril 2022. Des négociations ont ainsi été menées de la part de la Ville de Paris et ont abouti à une indemnisation d'un montant de 28 643,62 euros qui se décompose comme suit : les loyers au titre du bail commercial, le salaire du preneur à hauteur de 40 % de sa rémunération et les frais divers du type facture d'électricité et autres. Cet accord amiable a été formalisé par un protocole d'accord transactionnel qui évite le contentieux.

Cette délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à signer ce protocole d'accord transactionnel. Les modalités d'indemnisation sont les suivantes : le versement de la somme de 17 182 euros à titre forfaitaire de bail définitif et une franchise des loyers à hauteur de 11 461,62 euros sur une période de 9 mois.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et j'ajoute que le restaurant porte un nom assez pittoresque, cela s'appelle la Cordonnerie, chez Yvette et Claude. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. C'est la DLH 26. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSOL 2 Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons, mais nous changeons de direction puisque c'est la Direction de la solidarité, logiquement avec Shirley. Il s'agit de l'organisme d'aide alimentaire auprès des personnes et des familles démunies. C'est la DSOL 2.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ce sont des associations dont nous avons parlé tout à l'heure et qui œuvrent beaucoup à Paris Centre. Cette délibération propose de soutenir avec des subventions des dispositifs d'aide alimentaire à destination des plus précaires dans un contexte social que nous connaissons et d'augmentation des personnes et des familles qui en sont bénéficiaires. Il s'agit de pouvoir soutenir ces actions, ces dispositifs et d'apporter une réponse adaptée.

Pour Paris Centre il est question de :

- 10 000 euros à la Croix-Rouge pour le fonctionnement de l'unité sociale que nous avons ouvert en fin d'année dernière et qui bat son plein. Cela se déroule très bien, je le précise, mais le public n'est pas un public sans domicile, c'est un public qui a besoin d'une aide ponctuelle sur un projet précis ;
- Une subvention de 10 000 euros à La Chorba pour les petits déjeuners *lunch box* dans les lieux culturels de Paris Centre qui est ouvert toute l'année, mais qui fait plus 50 repas en période d'hiver ;
- Une subvention de 291 000 euros à La Chorba aussi pour l'augmentation pour le dîner servi aux personnes isolées et les couples en grande précarité, ils accueillent 250 personnes par soir, soit plus 50 personnes pendant la période hivernale, à l'Hôtel de Ville, nous en parlions tout à l'heure ;
- Une subvention de 50 000 euros à Emmaüs Solidarité pour les petits déjeuners servis à la buvette de l'Académie du Climat, c'est 100 bénéficiaires par jour, c'est plus 40 personnes par jour,
- Une subvention de 100 000 euros pour Emmaüs Solidarité aussi pour les dîners pendant la période hivernale dans le restaurant administratif du 14<sup>e</sup> en partenariat avec Refugee Food, c'est un nouveau site hivernal qui se déroule bien puisqu'il y a 200 personnes par soir.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. C'est la DSOL 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSOL 6 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec la DSOL 6 qui concerne des centres sociaux et socioculturels. Je te laisse présenter les deux organismes que nous aimons beaucoup dans le centre de Paris.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Oui que nous aimons beaucoup et ils ne vont pas très bien d'un point de vue financier, mais ce n'est pas une surprise au regard de la situation de l'action sociale partout en France. Il y avait récemment d'ailleurs une sorte de webinaire auquel participaient notamment Emmaüs Solidarité qui relevaient une forte inquiétude sur leur santé économique.

L'idée est de pouvoir proroger d'un an les conventions pluriannuelles d'objectifs que nous signons avec 30 centres sociaux et socioculturels, dont deux sont implantés à Paris Centre, La Clairière et le centre Cerise, et de signer une convention annuelle avec la fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris au titre de l'année 2024, avec ce point d'attention du constat de ces difficultés financières qui a conduit à mener un rapport qui sera présenté début 2024 pour pouvoir faire des propositions pour essayer de consolider ces modalités de financement et pour pouvoir les aider face à la crise.

Un audit est lancé en espérant qu'elles puissent continuer à œuvrer parce que nous en avons fondamentalement besoin et elles font leur maximum avec peu de moyens toujours en assurant tous les services quoi qu'il arrive.

Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. Un soutien fort à La Clairière et à Cerise en ces moments difficiles.

C'était la DSOL 6. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **2024 DSOL 4 Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec la DSOL 4, dans cet ordre-là parce qu'il s'agit de faciliter l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. Catherine TRONCA s'occupe également des seniors de Paris Centre. C'est la DSOL 4.

### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Il est proposé une subvention de 16 000 euros à 3 associations pour leurs actions favorisant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

La collectivité parisienne étant particulièrement attentive aux initiatives accompagnant les personnes fragiles, notamment vieillissantes en matière d'accès aux droits. Dans ce contexte croissant de dématérialisation des démarches administratives, ces subventions sont importantes.

Comme l'année dernière à cette même époque, je vous présente cette délibération, suivi logique de l'engagement de la Ville dans le schéma senior à Paris 2022 – 2028, grand axe de travail de ces 4 prochaines années.

En ce qui nous concerne, c'est l'association ADIPR, c'est-à-dire Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités et aux Retraités, qui est une association totalement bénévole, dont le siège se situe certes dans le 12e, mais qui assure des permanences dans 8 mairies d'arrondissement, dont Paris Centre. En 2023 l'ADIPR a tenu plus de 300 permanences et accompagné au moins 2 200 seniors retraités ou préretraités.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité de ce projet, il est proposé d'attribuer au titre de 2024 une subvention de 5 000 euros à l'ADIPR dont je vous ai parlé, c'était 4 500 euros l'année dernière, et 7000 euros pour une autre association qui est le CATRED, collectif des accidentés du travail et 4000 euros pour ATMF, Association des Travailleurs Maghrébins.

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer favorablement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Catherine. Alors, tu l'as dit, ils ont des permanences ici les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis de 14 h à 16 h 30 dans le local des permanences en bas. Ils nous ont dit, et je l'ai constaté à l'occasion, que les créneaux sont pratiquement pris entièrement, il faut venir en profiter.

C'est la DSOL 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DU 41 Dénomination place Zao Wou-Ki (3e) (retirée)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'ai retiré une délibération de l'ordre du jour, je vous l'annonce ici, celle qui concernait la place Zao Wou-Ki. Après une rencontre avec les ayants droit, nous sommes en discussion, il va falloir un peu plus de temps pour avancer sur ce sujet qui, vous le savez, m'enthousiasme beaucoup. Nous avons des discussions en cours avec la famille, je l'ai retiré de l'ordre du jour, il était prématuré de l'aborder ce soir.

*La délibération a été retirée de l'ordre du jour.*

**2024 DVD 13 Aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) : autorisation de signature d'une convention de transfert de MO avec le ministère des Armées et avec l'Établissement Public**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons par l'ordre alphabétique, toujours à la fin de ce Conseil, à Florent GIRY. Les prochaines délibérations concernent Florent puisque c'est la DVD 13, Direction de la voirie et des déplacements, et elle concerne Notre-Dame, ce n'est pas encore le grand projet, mais c'est un petit bout du projet des abords de Notre-Dame et c'est la DVD 13.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération technique en réalité concerne un projet emblématique d'aménagement des abords de Notre-Dame.

Alors que la réouverture de la cathédrale est prévue pour la fin 2024, les travaux se poursuivront à la fois sur l'édifice et sur ses abords pendant encore plusieurs années pour offrir un écrin à la hauteur du patrimoine exceptionnel du site, de son immense

fréquentation et avec l'objectif de faire revenir les Parisiens ici, au cœur de la ville, au-delà des touristes qui resteront bien sûr les bienvenus.

La délibération vise à acter des transferts de maîtrise d'ouvrage entre le ministère des Armées et la Ville de Paris par le square de l'Île-de-France, et entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Notre-Dame, d'autre part, pour la rue du Cloître Notre-Dame et une partie du parvis. Ces transferts visent à simplifier les procédures et les chantiers pour ces deux sites séparés, évitant l'émiettement des acteurs qui ne concourent pas à la bonne coordination opérationnelle. Chacun reste en revanche décisionnaire et financeur sur le foncier qui lui appartient. Par exemple, l'État financera la démolition/ reconstruction qu'il souhaite des bâtiments et du Mémorial des martyrs et de la déportation, même si les travaux sont organisés en plus par la Ville et, dans l'autre sens, la Ville financera le projet d'aménagement de la rue du Cloître, même si les travaux sont réalisés en pratique par l'Établissement Public.

Pour rappel sur le fond, ces travaux et cet aménagement de secteur sont les suivants :

- Pour la rue du Cloître Notre-Dame, un plateau piétonnier en revêtement qualitatif parsemé de nouveaux arbres là où les contraintes de réseau le permettent. Je précise par ailleurs que cet aménagement répond à des contraintes spécifiques spécialement étudiées pour faciliter la défense incendie de la cathédrale et que nous souhaitons sa réalisation concomitamment à la réouverture au public, c'est-à-dire que les travaux pourraient commencer dès 2024, c'est à affiner encore selon les contraintes d'opérations ;
- Pour le square de l'Île-de-France, le parti pris du projet de Bas Smets retenu par le soutien du ministère des Armées propriétaire du site, par les pilotes de la sécurité nationale en matière de mémoire et des ABF, Architectes des Bâtiments de France, qui veillent à la protection du patrimoine, est d'améliorer la perméabilité et la visibilité du site pour renforcer par là même la visibilité et la transmission de la mémoire des Martyrs de la déportation. Le square de l'Île-de-France entrera ainsi en dialogue avec le square Jean XXIII en face par une réduction importante de la largeur de la chaussée rue de l'Archevêché, sa piétonnisation et la création de nouvelles entrées au square Jean XXIII, dont le principe a été validé en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Ces travaux ne sont pas attendus avant 2027, une fois que la totalité des emprises correspondant au chantier de la Ville de Paris du reste du parvis sera démolie.

Je vous invite donc à voter cette délibération qui est technique en soi, mais pour un projet qui dépasse bien largement ces deux délibérations.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Florent. Aurélien.

## **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est une délibération technique sur un sujet de fond qui agite beaucoup les habitants de Paris Centre, notamment ceux près de la Seine, mais je crois que cela concerne tous les Parisiens.

Pour rappel, le projet est né à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris de la réallocation des 50 millions d'euros que la mairie avait promis à la restauration de Notre-Dame de Paris. Voyant que les fonds affluaient, il est devenu nécessaire de confier les fonds municipaux à la restauration de la cathédrale et il a été décidé de les transférer sur la restauration des abords de Notre-Dame. Ensuite, il y a eu l'aspect des taxes sur le chantier, 25 millions d'euros, et après il y a une pression de la mairie à accepter d'effacer et donc ces 50 millions ont été confiés à d'autres projets dont la réfection des deux jardins le long des berges de la Seine.

Les élus n'ont pas eu accès au cahier des charges qui a été transmis pour l'appel à projets. Le projet Bas Smets, qui est un grand architecte réputé, à la réputation mondiale, a été retenu, mais il semble, au fil de l'eau, que les critiques sur le projet patrimonial, mémorial, du jardin de l'Île-de-France ont été reconnues par Bas Smets lui-même qui est un petit peu revenu en arrière, par Emmanuel Grégoire qui a cédé lentement sur certains principes qui nous semblent essentiels, indépendamment des aspects politiques, je crois que ce n'est ni de droite ni de gauche. Par exemple, le square de l'Île-de-France est un square qui est un peu l'antichambre du Mémorial des victimes de la déportation, avec les rosiers, les ifs, un emblème, une séparation entre les vivants et les morts. L'enlèvement des grilles est en train d'être remis en question, je pense que d'ailleurs vous-même, Monsieur le Maire, avez insisté pour finalement maintenir ces grilles. Il y a une préservation du calme nocturne, une préservation de l'environnement, du patrimoine mobilier, il y a eu des bancs classés en tout cas, des bancs historiques qui finalement sont conservés alors qu'ils devaient disparaître. Il y a une grande confusion.

Nous ne tenons pas à ce stade à aller plus avant sans une remise sur la table de tous ces enjeux pour y réfléchir finalement. Je rebondis sur le commentaire initial et le PLU général, même si nous sortons du cadre précisément du PLU, des questions sur Paris dans son ensemble et pas seulement les abords de Notre-Dame.

Je profite de ma prise de parole pour faire un tout petit ajout au commentaire tout à l'heure de Dorine BREGMAN. Le PLU sur lequel tout le monde est amené à s'exprimer en ligne, qui concerne donc le visage de demain pour Paris, quand je dis demain, c'est demain et après-demain, ce sont les 20 prochaines années, c'est un PLU qui engage Paris très sérieusement. C'est un Paris dont la ligne générale va être verdie et, dans la réalité, promet d'être densifié avec des dents creuses qui vont être comblées, avec des pôles d'aménagement qui vont encore augmenter la densité parisienne. C'est aussi une ville qui va passer d'un taux de construction de 25 % à 40 %, cela veut dire non plus 8,5 milliards d'euros d'aide pour la Mairie de Paris et 12 milliards d'euros pour les problèmes sociaux, mais sans doute beaucoup plus, donc un enjeu budgétaire, un enjeu social, un enjeu commercial, les commerces évidemment n'ont pas la même clientèle avec des logements sociaux qu'avec

des classes moyennes et des classes plus aisées. Donc c'est un chamboulement pour Paris pour les 10 ans à venir.

Je crois qu'il faut vraiment lire entre les lignes et pas seulement voir les 10 000 pages avec tous les documents qui vont avec, il faut avoir aussi l'idée que ce PLU engage plus que juste

En tout cas sur cette délibération, nous voterons contre, parce que pour l'instant nous sommes encore inquiets malgré les évolutions du cours des choses pour ce projet de fond. Nous ne pouvons pas faire de Notre-Dame de Paris et de ses alentours un Disneyland destiné aux touristes, nous voulons que les riverains puissent s'y promener calmement, nous ne voulons pas que la nuit des désordres aient lieu et que cela devienne un endroit de fête, ce n'est pas un lieu de fête, c'est une cathédrale et c'est un Mémorial dédié aux victimes de la déportation, c'est un lieu qui mérite du sérieux, du respect.

Nous voterons non aux délibérations. Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est bien noté, merci. Je vais revenir très rapidement sur les points qui ont été faits et nous aurons l'occasion de rediscuter ce projet. Il n'est pas clos puisqu'il y a beaucoup d'acteurs, notamment les ABF et la Commission qui détermineront la suite des travaux.

Trois petites choses. Non, l'origine n'est pas l'incendie. En réalité, nous parlons avec le diocèse, notamment, depuis bien longtemps, depuis bien avant, je suis bien placé pour le savoir parce que j'étais déjà Maire quand l'incendie a eu lieu, des conditions d'accueil des touristes notamment, des fidèles, même tout simplement autour de Notre-Dame, qui étaient franchement indignes, il y avait des toilettes qui existaient çà et là, il n'y a jamais eu de bagagerie, de point d'information. Cela faisait très longtemps, l'incendie a servi un petit peu de catalyseur, d'accélérateur pour un grand projet autour de la cathédrale et le reste c'est plutôt un prétexte.

Le projet de passerelle n'a pas reculé, il a été présenté un tel projet dans le jury, et il était entendu que de toute façon il devait mener des concertations et qu'il évoluerait. Il n'est pas fini, d'ailleurs, le projet n'est pas encore clos, il ne le sera que quand le permis de construire aura été déposé puis validé par l'État.

Dernière chose, il y a pas mal de confusion sur différentes parties du projet. Pour revenir sur ce qui est voté ce soir ici, sans rentrer dans le reste des détails, ce qui est voté ici, c'est intéressant, je vais simplifier, Florent l'a reporté de manière tout à fait précise et détaillée, mais en réalité, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de deux cas d'accord parfait entre deux entités de l'État et la Ville.

Dans un cas, cela concerne le square de l'Île-de-France et le Mémorial de la déportation. Après que nous soyons allés sur place avec Patricia MIRALLES, Secrétaire d'État aux anciens combattants, il y a quelques semaines, nous avons validé les aménagements qui ont effectivement été changés. Il s'agit tout simplement pour le ministère de laisser la charge à la Ville de faire ces aménagements avec les précisions que Florent a apportées.

Confiance parfaite, en tout cas accord parfait entre l'État et la Ville ici, sur ce qui va se faire comme travaux côté square de l'Île-de-France.

Et côté Cloître Notre-Dame, j'avoue que c'est la mairie, et moi en particulier, qui sommes très offensifs parce que nous souhaitons que la partie du projet de Bas Smets qui, je crois, est une partie apparemment près d'une zone polémique et la plus profitable pour les habitants et les commerçants qui ont quand même souffert ces dernières années, c'est l'aménagement de la rue du Cloître Notre-Dame avec un plateau piétonnier comme vous pouvez voir sur les photos qui ne sont pas contractuelles, car je ne suis pas assuré encore d'avoir ce que je souhaitais, c'est-à-dire une réalisation 2024 - 2025 en avance de phase de cette partie. J'aurais trouvé légitime, puisque le site sera en travaux pendant des années encore, qu'après tant d'années avec des palissades et des barrières de chantier, les commerçants et les habitants de la rue du Cloître, qui est l'une des seules grandes rues habitées de ce quartier, puissent bénéficier d'une jolie rue.

Nous n'y sommes pas encore, même si l'objectif des 5 ans pour la réouverture sera atteint, la cathédrale est encore en travaux et puisque la cathédrale sera encore aux travaux, les établissements de rue vont avoir besoin de faire accéder à ces rues et à ces camions par la rue qui débordait déjà, il est d'ores et déjà à peu près certain que nous n'aurons pas toute la rue, mais enfin faire un aménagement, puis le recasser au moment de retirer les grilles... La cathédrale est encore en travaux au-delà des cinq ans, y compris dans sa partie Cloître Notre-Dame pour ce qui était en cours.

Il va y avoir de l'architecture préventive, de l'archéologie préventive, des fouilles, et nous ne sommes pas du tout assurés aujourd'hui de ne pas être obligés de fouiller un peu plus, d'aller chercher, c'est le jeu, c'est la loi en France. En tout cas, c'est l'inverse qui se passe, c'est la Ville qui dit à l'État, à l'Établissement Public d'Île-de-France, qu'elle lui donne à faire la remise en état, car les gens qui font des chantiers doivent remettre en état. C'est l'un des grands objectifs, ce n'est pas gagné partout, de faire en sorte que lorsqu'on remet en état, on remet plutôt dans l'état futur souhaité par tout le monde que dans l'état antérieur pour refaire des travaux. Nous sommes en train de travailler sur cela, ce n'est pas totalement gagné, mais l'idée est que l'établissement public remette en état la rue du Cloître dans le cadre du projet Bas Smets.

Voilà ce que nous votons stricto sensu ce soir. Martine FIGUEROA.

### **Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je suis en grande partie d'accord avec Aurélien VÉRON. C'est vrai que nous ne préservons pas la tranquillité du Mémorial, cela est à peu près sûr. Cela m'ennuie que nous transférons tout à la Ville. C'est une délibération très technique, nous ne travaillons pas beaucoup sur le fond. Nous n'avons pas l'impression que nous allons prendre en compte tout ce que les gens ont travaillé, je vais parler de cette pétition parce qu'elle est importante aussi. Beaucoup de personnes ont répondu qu'elles ne souhaitaient pas voir toutes ces modifications. Et si effectivement nous ouvrons de larges pelouses, les gens après viennent pique-niquer, donc pas de grilles.

Je vote contre et je suis plutôt favorable à une concertation avec les gens et avec les personnes qui ont particulièrement traité cette pétition parce qu'ils sont très en connaissance, et ce serait quand même bien que nous puissions faire quelque chose de mieux que potentiellement ce que nous sommes en train de supposer ce qui va être.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je laisse Florent répondre.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Simplement pour rappeler comment se passe un projet d'aménagement de cette ampleur-là. Il y a un jury international, il y a un avant avant avant-projet qui a été retenu. C'étaient donc les photos que nous avons vues, il y a des maquettes, c'était donc une intention.

Ensuite, les études se poursuivent, les contraintes techniques se précisent, les consultations de tous les comités Théodule se passent, nous arrivons à l'étape de la concertation préalable qui était il y a deux ans la grande concertation organisée par la Ville de Paris sur les abords, sur ce projet d'aménagement. Cette concertation a donné des choses, pas forcément d'ailleurs finalisées, le projet est revu et lors de cette étape, le projet est finalisé pour qu'un permis puisse être déployé.

Ce permis va être soumis à l'avis des ABF qui sont, me semble-t-il, un garant du respect du patrimoine, ils ne sont en général pas réputés pour leur grande flexibilité, tant mieux, c'est leur travail. Il a été soumis à l'avis du ministère des Armées qui est propriétaire du terrain, des implantations d'aménagements sur la partie Mémorial. Je rappelle que le propriétaire, le ministère des Armées, est aussi la tutelle des victimes en France de l'action publique mémorielle.

Que nous ayons un débat sur la question de savoir si la mémoire doit être de telle ou telle façon, c'est un débat qui va avoir lieu entre les experts et les citoyens. Le collectif qui s'est largement formé et documenté sur le sujet qui a lancé une pétition. Je ne crois pas que ce soit un projet dans lequel il est mis n'importe quoi.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

C'est un projet qui est réfléchi, qui est comme tous les projets d'aménagement, qui doit être discuté, qui l'est, tant mieux. À la fin, ce sera un projet qui aura été validé par le ministère des Armées, par la Commission nationale de l'architecture et du patrimoine, par les ABF, ce ne sera donc pas un projet aléatoire. Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'avais promis, je m'étais engagé, je maintiens cet engagement de faire une réunion publique au moment idoine, c'est-à-dire au moment où il sera le plus proche et qu'il y ait des chances qu'il soit validé avec Bas Smets qui l'a fait évoluer.

J'ajoute juste, puisque c'est une idée reçue qu'il n'y a pas eu de concertation ou qu'il n'y avait pas eu de participation, je suis étonné parfois, ce n'est pas une raison pour ne pas lire les réseaux sociaux, de lire des choses comme « les habitants n'ont pas été associés », « les associations ». C'est moi-même qui ai fait mettre au jury 3 associations locales, le nouveau conseil de quartier, le conseil des commerçants et l'association de défense des riverains en plus de celles qui ont été consultées, j'avais demandé à la Maire de Paris de l'accepter.

Dans un cas en effet, le ministère des Armées a choisi de faire cette convention avec la Ville, vous avez parfaitement le droit de voter contre la décision du ministère des Armées, dans l'autre cas, c'est le contraire, c'est la Ville qui remet d'une certaine manière les clefs à un établissement public, donc l'État à nouveau, sous une autre entité qui est un établissement public autonome, mais qui dépend du ministère de la Culture, pour s'occuper des travaux et de la restitution du Cloître de Notre-Dame, ce sont deux conventions toujours, mais qui conventionnent entre l'État et la Ville.

Je pense que nous avons tout dit. Une dernière question et je crois que nous pourrons voter.

### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci Monsieur le Maire. L'ouverture de la concertation aux riverains et aux associations était due à un amendement que les écologistes au Conseil de Paris ont déposé sur la délibération puisqu'au départ toutes ces personnes n'étaient pas du tout incluses dans le processus. Aujourd'hui, elles le sont et elles ont participé déjà, je pense, à un certain nombre de réunions. Le jury s'est réuni plusieurs fois et ils étaient présents. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation, elle n'est pas terminée, les choses sont encore en train de bouger.

La délibération que nous étudions est très technique, c'est pour que cela puisse avancer et aboutir enfin à un projet d'aménagement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je crois que nous avons tout dit. Nous pouvons passer au vote, chacun a pu s'exprimer. Qui vote contre ? 5 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

L'administration comptera avec les procurations.

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

Merci beaucoup. La délibération est adoptée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants avec 5 abstentions.*

## **2024 DVD 15 Parc de stationnement Croix des Petits Champs à Paris Centre (1er) - Avenant n° 3 de prorogation de la convention de concession**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je continue, je pense que c'est encore plus technique, mais c'est une délibération qui concerne une convention de concession de parc de stationnement Croix des Petits Champs. Je laisse Florent la présenter.

### **Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Le parc de stationnement Croix des Petits Champs implanté dans la rue du même nom, au 14, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, est exploité dans le cadre d'un contrat de concession convenu en 1990 avec Sogeparc qui depuis a changé et est devenu VINCI. La durée de la concession était initialement fixée à 30 ans. Cet ouvrage a 5 niveaux pour une totalité de 433 places de véhicules légers. Il est destiné aux usagers de courte durée et de longue durée et il y a des réfections en cours, qui ne vous ont pas échappé, sur l'évolution du centre de Paris depuis la reconversion stratégique en termes de mobilité qui peut impacter le stationnement des voitures. L'idée, alors que nous arrivons à échéance de cette concession, est de réfléchir à comment nous renouvelons la concession.

Nous avons voté en mars 2022, je crois, une délibération qui justement prévoyait le renouvellement de l'appel d'offres pour renouveler la concession et faire un appel aux sociétés gestionnaires pour qu'elles déposent leur candidature.

Il se trouve que pour des raisons administratives et aussi pour que les JO puissent se tenir sans que nous ayons en plein milieu un changement de concessionnaire, de gestionnaire ce qui n'est pas forcément très pratique, la délibération qu'il nous est proposé de voter correspond simplement à prolonger la concession actuelle pour la faire échoir au 31 janvier 2025, de façon à ce que nous puissions être plus sereins dans la procédure d'attribution des nouvelles conventions de gestion et l'entrée en vigueur du nouveau gestionnaire.

Je rappelle que pour le renouvellement de convention de ce type, pour les parkings souterrains, nous imposons de nouvelles règles, nous imposons un nombre de stationnements vélos, nous imposons la capacité à pouvoir augmenter progressivement le nombre de bornes de recharge électriques de façon très importante sur la durée, cela nécessite des infrastructures électriques dimensionnées pour cela, nous imposons un tarif résident attractif pour les riverains et alentour.

Nous ne sommes pas encore au stade de déboucher les offres, mais les candidats devront respecter tous ces critères.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Y a-t-il des questions pour cette délibération ?

C'est la DVD 15. Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 SG 5 Convention de coopération « Olympiade culturelle » entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération « Exposition Trêve Olympique »**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il nous reste une délibération à voter. Tu avais ouvert les délibérations, c'est toi qui conclus, Benoîte, avec cette délibération du Secrétariat général qui concerne en fait les affaires culturelles.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Juste un mot sur les Olympiades culturelles, tout le monde ne sait pas forcément ce que c'est. Les Olympiades culturelles sont le volet culturel des Jeux olympiques et consistent en une série d'actions et de projets culturels durant 4 ans, durant l'olympiade. Chaque comité d'organisation des jeux, chaque ville presque, organise en application du règlement du comité international olympique une ou des Olympiades culturelles avec la ville hôte et les autres partenaires. Ce sont donc des événements artistiques, scientifiques qui créent des ponts entre l'art et le sport, qui questionnent les valeurs de l'olympisme qui mettent en avant le dialogue avec les cultures étrangères.

Cette délibération vise à autoriser, dans le cadre de l'Olympiade culturelle, l'approbation et la signature par la Maire de Paris de 4 conventions dont 3 prévoient le versement de subventions de fonctionnement. C'est-à-dire que Paris 2024 va contribuer à un certain nombre d'événements qui ont été choisis pour faire partie de l'Olympiade culturelle.

La première convention est une contribution financière de Paris 2024 à hauteur de 424 000 euros, dont les recettes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2024. Il y a Nuit Blanche 2023 qui a été prise en compte, 2024 aussi. Je ne vais pas toutes vous les citer, mais pour nous, Paris Centre, il y a l'Orchestre

de chambre de Paris, flash mob, pour 200 000 euros, il y a Playin'Paris La Place pour 45 000 euros. C'est la première convention.

La deuxième convention est la production d'une exposition pour 5000 euros, ce n'est pas dans notre quartier.

C'est, pour la troisième convention, une coproduction d'expositions.

C'est, pour la quatrième convention, une mise à disposition de droit pour une exposition photographique et je vais les citer parce qu'il y a quand même la Tour Saint-Jacques. Donc, un projet d'exposition sur les grilles de la Tour Saint-Jacques en mars et avril 2024 visant à illustrer à travers 25 photographies les valeurs de la trêve Olympique et de la fraternité par le sport (cela reste à prouver, mais bon), à renforcer les liens entre le sport et la culture au niveau international et à mettre en lumière les valeurs olympiques et paralympiques.

Voilà, vous savez tout sur les Olympiades culturelles. Il faut juste voter pour autoriser la signature de ces conventions.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte. Si les Olympiades culturelles n'existaient pas, on s'attend à imposer de les inventer.

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Le flash mob? L'Orchestre de chambre de Paris donnera un concert autour du dernier mouvement de la 9<sup>e</sup> symphonie.

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Il y a beaucoup de musiciens dans cet orchestre. De toute façon, nous ne payons pas, c'est Paris 2024 qui contribue, cela ne sort pas de nos poches.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

En l'occurrence, c'est une convention de coopération, ce n'est pas une subvention dans cette délibération, rassurons-nous. C'est une institution parfaitement légitime et nous pouvons effectivement, Benoîte, tu peux regarder exactement où se trouve le détail, c'est difficile de savoir ce que cela finance.

Nous passons au vote de cette DSP 5, si vous êtes prêts à voter. Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Merci. La délibération est adoptée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **VŒUX**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons fini la partie délibération de ce Conseil, nous abordons la question des vœux. Alors comme d'habitude, beaucoup de vœux présentés par le groupe Paris en Commun. Il y a une raison à la présentation dans cette chronologie. Nous avons commencé le Conseil de Paris Centre avec le service d'études du commerce et de l'APUR. Précisément l'APUR a permis de déterrer un phénomène que nous suivons depuis longtemps avec Dorine BREGMAN et d'autres et qui est l'objet de ce premier vœu. Je la laisse présenter, ce vœu concernant les façades et les décorations en plastique sur les façades des commerces.

### **VPC 2024 01 Vœu d'Ariel WEIL et des élus de Paris en Commun de Paris Centre relatif à l'interdiction des décorations en plastique sur les façades des commerces**

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

En effet, merci Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues, chers habitants de Paris Centre. Je vous préviens tout de suite, ce sera ma dernière prise de parole pour ce soir. Il s'agit en effet d'un sujet qui a été porté à notre attention, comme le disait Ariel WEIL, c'est un sujet sur lequel nous sommes relancés néanmoins cela a fait l'objet d'une question du conseil de quartier les Halles - Beaubourg - Montorgueil avec raison et tout à fait à juste titre.

Nous allons repartir effectivement de ce sujet de la densité commerciale de Paris Centre. Ce sont ces fameux chiffres, ceux que j'aime rappeler. La densité de commerçants à Paris centre est de 82 commerces par habitant contre 28 commerces en moyenne pour tout Paris. Plus d'un quart de ces commerces sont des bars, des cafés et restaurants, ils représentent littéralement une vitrine importante du secteur d'autant que, comme vous l'avez aussi noté, nous avons 12,5 % de terrasses pérennes estivales parisiennes qui se situent à Paris Centre.

Ces sont des décorations en plastique, que vous avez remarquées, qui parfois peuvent être assez laides, il faut bien l'avouer, et je vais détailler les différents arguments. Il se trouve que l'APUR a comptabilisé le nombre de façades décorées de cette façon. Il y en a 325 dans Paris, dont 111 à Paris Centre, tout de même 34 %, ce n'est pas rien. Cela prouve bien que le ressenti des habitants, de nous-mêmes et l'objectivation de ce ressenti vont ensemble.

Il y a plusieurs arguments qui font que je tiens à ce vœu. D'abord, la sécurité des bâtiments. Ce sont des installations florales synthétiques qui peuvent être inflammables et qui sont rarement conformes aux normes qui sont associées aux ERP, Établissements Recevant du Public.

Sur le plan esthétique, nous sommes dans des secteurs de préservation patrimoniale, dont le fameux PSMV, nous sommes souvent à proximité d'architectures remarquables, d'édifices publics et ces compositions ne font pas l'objet de consultations des Architectes des Bâtiments de France. La qualité architecturale du patrimoine de Paris Centre, le PSMV comme je viens de vous dire, demande aussi que nous ayons des exigences un peu plus fortes. En plus, elles se dégradent, parce que le plastique finalement n'est vraiment pas un matériau agréable, elles se dégradent sous l'effet de la lumière et des intempéries et c'est encore plus moche au bout de quelques semaines, voire quelques mois.

Et sur le plan écologique, le bilan carbone élevé de ces compositions synthétiques n'est pas du tout en phase et contraire des engagements de la Ville de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

La municipalité privilégie l'aménagement de façades végétalisées et agrémentées de plantes naturelles, puisque cela existe, des plantes séchées, il y a des procédés de conservation qui permettent de conserver leurs couleurs et leur apparence de façon durable, voire éventuellement des fleurs en tissu à condition que ce tissu soit lui-même de fabrication durable.

Toujours est-il que sur proposition d'Ariel Weil ou des élus de Paris en Commun, le Conseil de Paris Centre demande que la Ville de Paris adopte des mesures réglementaires afin d'interdire les décorations de façades en plastique, notamment florales, qui sont particulièrement en vogue aujourd'hui.

J'ajoute en précision que ces dispositions réglementaires pourraient s'intégrer dans une refonte du règlement local de la publicité qui est envisagé par la Ville à Paris dans un proche avenir. Nous n'avons pas encore de date, cela doit être annoncé un jour ou l'autre.

Je vous remercie.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Chère Dorine BREGMAN, c'est un vrai sujet. C'est un sujet qui montre que les vœux émis par les conseils de quartier doivent trouver leur légitimité au début, c'est un vrai problème de fond sur la vie des conseils de quartier qui pourraient être émancipés de nous-mêmes, élus.

C'est bien que vous portiez ce vœu, c'est un sujet qui est une devanture dans des quartiers patrimoniaux dont certains sont préservés et d'autres moins, mais ils sont quand même à

forte dimension architecturale. Je pense autour par exemple de la Bibliothèque Nationale fraîchement restaurée, nous avons des enseignes de restaurants ou de commerces très agréables, mais ces enseignes qui sont très visibles peuvent être une **inaudible [2:17:35.8]** esthétique pas seulement florale, mais aussi des critiques sur cette homogénéité, cette cohérence en termes de façades. Nous avons des aspects sécuritaires dans le 1<sup>er</sup>, dans le 2<sup>e</sup>, et même dans le 4<sup>e</sup>. Les fleurs sont dangereuses, les fleurs vieillissent mal, les fleurs ne sont pas forcément belles. Si nous parlons d'esthétique, à Paris ce n'est pas forcément une ville verte, **inaudible de [2:17:45.5] à [2:18:15.0]**.

La liberté de commerce doit laisser les commerces assumer leurs décorations, c'est-à-dire Noël, pour les soldes, pour les fêtes. Où s'arrête l'interdiction ? Est-ce qu'on leur interdit toute décoration extérieure ? Est-ce qu'on les laisse à la manœuvre ? Et comme nous le savons, en France, ce genre de texte peut mal finir avec les 40 pages de normes qui font qu'après il faut contrôler ces normes. Alors déjà, les normes actuelles ne sont pas contrôlées, nous le voyons bien, tant sur l'ouverture des portes l'hiver et l'été sur la climatisation ou le chauffage, il y a eu un contrôle emblématique pour les Parisiens. Il n'y a pas de contrôle, ils rajoutent des normes qui ne sont pas suivies, cela multiplie un petit peu plus les textes réglementaires.

Je suis de cet avis que ces fleurs sont non seulement laides, mais dangereuses pour les copropriétés parce que nous voyons des incendies régulièrement et il serait dommage que ces fleurs fassent brûler un immeuble entier dans le Marais.

Je suis pour cette proposition et je vais voter pour ce vœu. Mais attention, ce vœu nous emmène sur un terrain glissant sur la liberté de commerce, sur la liberté de décorer et sur l'avenir de nos commerces qui cherchent des idées, pas toujours dans la laideur de ces fleurs en plastique, mais qui peuvent évoluer vers **inaudible [2:19:20.2]**.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci.

### **Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Vous avez parfaitement raison, je vais voter pour, c'est totalement moche, il faut absolument les enlever, les couleurs, quand on arrive au Montorgueil c'est affreux. C'est vrai que nous pouvons aussi nous poser la question d'une certaine devanture, il faudra peut-être se poser la question de la pollution visuelle qu'il y a aussi dans cet arrondissement. Mais en tous les cas, je voterai pour. Et concernant la santé en ce moment, en dehors de la pollution visuelle, il y a tout ce problème.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Il y a plein de sujets qui ont été évoqués, nous en avons débattu souvent, notamment avec Corine, sur la publicité, tout ce qui est les écrans. Il y a un règlement

local municipal, un règlement à Paris, mais c'est vrai que c'est difficile à mettre en œuvre. On y arrive quand même.

C'est un sujet d'esthétique, mais en fait il y a une ligne plus claire, pour répondre Aurélien, je n'ai pas d'inquiétude parce que nous sommes typiquement dans un cadre où tout est entre les mailles de dispositifs. Nous avons beaucoup de dispositifs à Paris, nous l'avons rappelé tout à l'heure, Florent parlait des Architectes des Bâtiments de France, en en mettant partout, et nulle part plus que lorsqu'on est en secteur sauvegardé, comme dans le Marais, la préfecture de police aussi sur les ERP, les Établissements Recevant du Public. Et bien souvent d'ailleurs, ces fleurs sont illégales au sens de la réglementation, simplement comme il n'y a pas de demandes, ils contournent tous les dispositifs, il n'y a pas de demandes parce que c'est un dispositif temporaire, il n'y a pas de demandes de permis de construire, il n'y en a pas besoin auprès de la préfecture et nous allons avoir une décoration qui est illégale, mais qui n'est pas sanctionnée, c'est bien tout l'enjeu, de trouver un instrument par lequel il va frapper. Mais je crois quand même que l'instrument a été de découvrir que même si nous savions qu'il y avait une concentration importante des commerces dans le centre de Paris, que cette concentration en matière de fleurs en plastique dépassait encore la concentration, nous avons une sur-proportion extrêmement importante, ce qui explique que ce soit ici que nous votions ce texte qui aura une valeur sinon réglementaire, au moins incitative.

Merci pour vos propositions. Je propose que nous votions. Vœu 1. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. Le vœu est adopté à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté.*

Ce vœu fera son chemin jusqu'au Conseil de Paris où il sera redébatu dans ce contexte-là, dans le grand hémicycle.

### **VPC 2024 02 Vœu du groupe Paris en Commun relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les Jeux olympiques et paralympiques**

#### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons les vœux avec un vœu qui concerne à la fois les arbres et en rapport avec la préfecture de police. C'est Florent qui nous le présente.

## **Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Ce vœu porte sur le quai aux Fleurs sur l'île de la Cité. Un petit rappel des épisodes précédents. Le quai aux Fleurs n'est pas très loin de Notre-Dame, mais il n'est pas dans le périmètre du projet Bas Smets.

Le quai aux Fleurs est un projet d'aménagement de la Ville de Paris et de la mairie de Paris centre, car il s'agit d'une des seules rues du 4<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> arrondissement que nous avons étudiée dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » en 2021 – 2022 où nous avons déniché un potentiel de plantation d'arbres importants avec 30 arbres plantables côté Seine puisque les réseaux le permettent ici. C'est exceptionnel qu'un tel alignement d'arbres soit encore possible, normalement c'est plutôt 1 ou 2 arbres, quand nous trouvons.

Ce projet a été étudié dans une réunion publique, c'est 30 arbres et un agrandissement du trottoir côté Seine sur toute la longueur du quai aux Fleurs, c'est un quai en forme de courbe. Ce projet a obtenu l'accord des ABF qui considèrent que ces arbres vont apporter une mise en valeur des quais qui sont par ailleurs inscrits au patrimoine de l'UNESCO. Un accord technique des services de la préfecture de police que nous avons consultée et qui a validé oralement le projet de largeur des voies restantes, etc. Nous avons été surpris, à l'automne, de ne pas recevoir d'avis écrit de la préfecture de police pour valider le projet et que nous puissions lancer les travaux. Les travaux auraient dû commencer en janvier et ils sont donc compromis. Nous ne pouvons planter les arbres qu'en hiver, donc nous savons déjà que nous ne pourrions pas faire de projets pour cette saison.

Pourquoi la préfecture de police ne nous a pas répondu à l'écrit ? Des discussions orales avec ses services ont fait état de difficultés de la préfecture de police par la suppression d'une vingtaine de places de stationnement. La préfecture de police est compétente sur cette voie, il faut son accord. Pourquoi n'est-elle pas d'accord ? Ce n'est pas parce qu'elles sont supprimées, non pas parce que ce sont des places dédiées à la police marquées « police », d'ailleurs nous étions prêts, nous, à ajouter des places dédiées « police » marquées comme celles sur la voie publique. Ces places sont utilisées pour partie par ses agents pour leur véhicule personnel. Et à l'heure des Jeux olympiques où il est vrai qu'il y a un dialogue social pas évident sur la question des congés qui vont être annulés pendant l'été, la préfecture nous a indiqué ne pas souhaiter ouvrir un sujet potentiellement syndical sur le stationnement personnel des agents d'ici les Jeux olympiques. Nous ne voulons pas de polémique, dont acte, de toute façon la période de plantation des arbres est passée, donc nous ne pourrions pas planter les arbres cette année, dont acte.

Ce que nous demandons par ce vœu, c'est que la préfecture mette par écrit son accord sur ce projet post Jeux olympiques pour que nous puissions le réaliser l'hiver prochain.

## **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Un tout petit commentaire là-dessus d'abord pour souligner un excellent relationnel avec la préfecture de police, en particulier dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. J'en profite d'ailleurs pour dire que nous sommes désolés, nous avons une réunion publique d'organisation des Jeux olympiques, elle a été reportée à la demande de la préfecture de police, aux impératifs, le préfet de police Laurent Nuñez souhaite être présent ce 8 février, la première fois il a dû annuler, c'est le préfet de police, il peut avoir des urgences, mais nous aurons la réunion publique sur les Jeux olympiques et paralympiques dans laquelle nous discuterons, nous présenterons de manière concertée. Nous avons de très bons rapports, cela se passe très bien avec la préfecture de police, nous sommes d'accord sur beaucoup de sujets. Néanmoins, les Jeux olympiques et paralympiques ne peuvent pas tenir lieu de seul événement et il faut planifier.

Tu as cité l'exemple des arbres, c'est un exemple parmi d'autres dans lequel au fond c'est une forme d'obstruction, ce n'est pas gentil de dire cela, mais cela ressemble à une forme d'obstruction. C'est-à-dire qu'en fait la préfecture de police ne donne pas de réponse parce que sur le fond, la plantation d'arbres est un sujet d'intérêt général.

Il y a d'autres sujets d'ailleurs sur lesquels il y a un peu un gel de toute décision parce que cette décision gêne sur un autre sujet qui n'a rien à voir avec les arbres. Je cite cet exemple aussi qui va nous poser problème à un moment donné : c'est la demande de la RATP depuis des années de pouvoir faire une inversion sur l'avenue Victoria qui est bloquée également par la préfecture de police parce que cela pourrait aboutir à la suppression de places de stationnement qui n'existent même pas, qui sont des places utilisées qui n'existent pas, qui sont tolérées devant la rue Saint-Martin. À un moment donné, nous sommes vraiment parfaitement disposés, je l'ai dit plusieurs fois à la préfecture de police, à mettre tout cela à plat, à créer des places « police », nous pouvons bien comprendre que pour des nécessités de service les agents ont besoin de places de stationnement et les engager aussi à rendre les parkings qui sont à moitié vides. Aujourd'hui, ce sont des places qui n'existent pas, mais auxquelles s'accroche un peu la préfecture de police et ce sont des places utilisées de manière privée, il faudra bien qu'à un moment donné nous puissions mettre tout cela sur la table et comprendre quelle était la demande puisqu'elle n'est pas formulée en nombre de places et en organisation.

En tout cas, quoi qu'il arrive, nous ne pouvons, au-delà des Jeux olympiques et pour les prochaines années – comme Florent l'a expliqué, il faut quand même un petit temps pour déposer le permis – ni planter des arbres ni faire ce que la RATP souhaite en termes d'optimisation de ses trajets de bus ni tout projet d'intérêt général parce qu'il faut que nous puissions nous garer sauvagement.

À partir de là, nous mettons un petit peu de dynamisme dans notre communication avec la préfecture de police.

Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci Monsieur le Maire. Franchement, je pense que franchement la préfecture de police a beau être notre préférée, ce n'est pas un partenaire fiable. Le secrétariat général est arrivé avec le projet de ces 30 arbres, la préfecture de police était d'accord et tout à coup elle n'est plus d'accord alors que le projet n'a pas changé. Ils pensent acheter la paix sociale de cette façon-là, en interne chez eux, ce qui est à mon avis totalement illusoire. J'ai assisté aux réunions avec les syndicats, ils sont à fond, énervés sur le gel de tous les congés cet été. Il y a un vrai sujet, il y a un vrai problème et je ne suis pas sûre qu'avec quelques places de stationnement ils réussissent à acheter la paix sociale.

Je serais très énervée que nous acceptions de leur donner quelques places à l'issue des Jeux olympiques pour garer leurs voitures personnelles. Je pense que la préfecture de police a assez d'espace, nous avons des espaces dans les parcs de stationnement, il n'y a pas de souci.

Nous ne pouvons pas, au détriment de l'intérêt général, privilégier un petit groupe pour ses intérêts personnels. Parce que là je ne parle pas des intérêts de la préfecture de police, je parle des intérêts personnels des agents de la préfecture de police, c'est tout à fait différent et je pense que là-dessus il ne faut pas du tout commencer à dire « nous allons pactiser », non nous n'allons pas pactiser du tout. J'entends bien que nous ne sommes pas décisionnaires sur cette voie, nous nous sommes fait avoir, mais il faut savoir dire à un moment à la préfecture de police que ce n'est pas bien de ne pas être un partenaire fiable, nous n'attendons pas cela de leur part.

J'espère que nous saurons être assez vigilants, mais aussi gagnants pour maintenir ce projet. Les riverains ne demandaient pas de places de stationnement, les riverains demandent des bancs, ils ne demandent pas des places de voiture. Là-dessus, il y a un accord général, pour l'intérêt général et tout d'un coup la préfecture arrive en disant qu'elle veut des places de stationnement pour les voitures personnelles de leurs salariés. Ce n'est pas normal et je pense que nous n'avons pas le droit de faire cela.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Contrairement à Corine, je pense que les policiers sont d'un intérêt général.

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

Les policiers utilisent en grande partie du marché aux Fleurs et de l'île de la Cité pour se garer. Je pense que notre vœu s'inscrit dans une démarche par touches, un peu improvisée, décorative, pas décorative. Pour le marché aux Fleurs, il va y avoir un repreneur bientôt qui sera acheteur d'une concession, nous ne savons pas ce que cela veut dire, est-ce qu'il

y aura stationnement, pas stationnement, dans quel état sera ce marché aux Fleurs, où les stationnements des policiers autour du marché aux Fleurs resteront-ils ? Parce que s'ils dépendent d'une place au marché aux Fleurs, les places vont disparaître, les abords de Notre-Dame vont aussi être ôtés des places. Les policiers sont des gens qui ont des horaires très difficiles, qui habitent souvent loin parce que les logements sociaux ne sont pas pour eux.

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

... en urgence, ils viennent en voiture, ils ne viennent pas en trottinette. Je crois que là, nous sommes dans la démagogie, nous serons toujours en faveur des plantations d'arbres...

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

... en disant que le stationnement des policiers est injustifié, je crois que c'est se moquer du monde et cracher sur un métier qui est absolument nécessaire à notre époque. Et le centre de Paris qui subit de multiples agressions de toute nature, en soirée, à la sortie des bars, sur les lieux touristiques, et qui a besoin de cette présence policière pourrait être derrière eux et les soutenir.

Je crois que c'est un sujet qui mérite plus d'études, plus de concertation avec eux pour voir leurs besoins. J'aimerais une révision de l'ensemble de l'île de la Cité et pas juste par des touches comme cela.

Nous allons voter contre cette délibération, mais réfléchissons dans leur ensemble à tous les projets en cours. L'île de la Cité va être totalement transformée. Les abords de Notre-Dame, le parvis, l'Hôtel-Dieu qui va être aussi chamboulé, les travaux vont démarrer, je ne sais pas pourquoi faire d'ailleurs. L'île de la Cité est en totale transformation. Réfléchissons à l'ensemble de l'île de la Cité, posons-nous et voyons les besoins des forces de l'ordre, les besoins des riverains, les besoins des commerçants, l'avenir patrimonial, l'avenir de la ville et ne faisons pas que planter des arbres.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Chacun peut exprimer ses positions. Chacun a le droit de réponse à l'intervention. Des réponses factuelles très rapides, mais pas un débat.

### **Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Je n'ai jamais dit que les policiers ne rentraient pas dans l'intérêt général, j'ai dit que le fait de préserver des places de stationnement pour leurs voitures personnelles ne rentrait pas dans l'intérêt général. Juste un mot sur nos policiers, je suis intervenue pour dire que ce qu'ils voulaient, c'était avoir la possibilité de prendre leurs vacances et j'ai trouvé cela normal, c'est autre chose, voilà.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Factuellement, réfléchissons à une échelle plus large. C'est exactement ce que propose d'ailleurs le vœu présenté, un accord écrit après les JO, engager l'institution pour la rationalisation des besoins en stationnement de ses agents pour rentrer dans les grandes lignes sur les places de stationnement sur l'île de la Cité et ses abords. Nous sommes tout à fait prêts à inciter pour les besoins en stationnement des policiers et en stationnement agents, nous avons des parkings souterrains à plusieurs endroits, place de l'Hôtel de Ville, nous avons de l'offre. Il faut réfléchir et ne pas bloquer sur un projet pour 20 places.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Martine.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je n'en ai pas pour longtemps. Nous ne pouvons pas dire non à des arbres, aujourd'hui nous avons envie d'avoir des arbres. En revanche, je voulais savoir s'il y avait une concertation avec les habitants parce que j'ai quand même posé des questions hier et l'on m'a dit que certains habitants étaient contre, car cela allait masquer la vue, etc.

*Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.*

Aujourd'hui, je ne vais pas voter contre, je vais m'abstenir parce que je n'ai pas les tenants et les aboutissants, mais nous avons besoin d'arbres et il est nécessaire de bien tout voir et de voir avec les riverains.

**Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci. Il y a eu une consultation. Il y a eu sinon des réserves sur les plantations, des modifications des essences. Ce n'est pas vraiment le sujet aujourd'hui. Effectivement, nous avons un petit doute, comme disait Corine, mais je redis ce que j'ai dit ici, je ne dirai pas que la préfecture n'est pas un partenaire fiable, nous avons évidemment chacun des positions, heureusement, qui ne sont pas les mêmes. Simplement, je ne cesse d'engager, nous engageons la préfecture de police à nous donner une expression de leurs besoins. En réalité, aujourd'hui, ces besoins ne sont pas très clairs en matière de stationnement de leurs véhicules privés. Bien entendu nous pouvons admettre qu'il y ait des servitudes qui sont nécessaires et évidemment la police remplit des missions d'intérêt général, le sujet aujourd'hui est d'arriver à coordonner ces différentes missions d'intérêt général, que ce soit la plantation d'arbres, la meilleure circulation des bus, je vise ce projet aussi parce qu'il est bloqué pour l'instant. Il faudra à un moment ou à un autre que la préfecture nous donne l'expression de ses besoins pour que nous puissions les traduire sous forme de places, pourquoi pas sanctuarisées, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas et les besoins ne sont pas exprimés.

Je vous invite à voter, vous positionnez sur ce vœu qui a été largement présenté et débattu et c'est normal. C'était le 2<sup>e</sup> vœu présenté ce soir, encore deux autres. C'est le vœu numéro 2.

Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote pour ? Il est voté par le reste du Conseil. Nous ferons les scores avec les procurations.

Merci, il est adopté.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté.*

### **VPC 2024 03 Vœu des élus du Groupe PEC relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Alain Legarrec sur la façade de l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement**

#### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous passons à un 3<sup>e</sup> vœu qui n'a rien à voir et qui est un vœu d'hommage à un ancien élu, un élu du Conseil de Paris. Je laisse Catherine TRONCA présenter ce vœu.

#### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci Monsieur le Maire. Nous avons exprimé ce vœu relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Alain Legarrec sur la façade de l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

En considérant la vie entière d'Alain Legarrec marquée par un engagement indéfectible tant sur le plan associatif que municipal, sa passion pour la chose publique et l'intérêt général, la connaissance qu'Alain Legarrec avait de son quartier qu'il habitait depuis 1987 après son retour du Canada qu'il arpentait en permanence avec bonhomie et un talent d'écoute exceptionnel, à la recherche de solutions pour chacun, particulièrement pour aider les plus défavorisés dans le domaine du logement ou de l'accompagnement des demandes de places en crèche.

Il a sans cesse œuvré pour entretenir des liens privilégiés avec le tissu commercial dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, il a présidé avec dynamisme la Seine Centre au moment de la transformation du site qui deviendra la Canopée.

Considérant qu'il obtient la tête d'une liste de gauche sur le 1<sup>er</sup> arrondissement en juin 1984 et devient alors conseiller de Paris, il était un ardent défenseur de la laïcité, des valeurs progressistes qu'il a soutenues jusqu'à sa dernière campagne des municipales de Paris Centre en 2020 auxquelles il tenait absolument jusqu'à sa disparition notamment des suites de la COVID.

Ariel Weil, Yohann ROSZÉWITCH, les élus du groupe de Paris en Commun émettent le vœu qu'une plaque en hommage à Alain Legarrec soit apposée à l'ancienne mairie du 1er arrondissement aujourd'hui Quartier Jeune, 1, place du Louvre, Paris 1<sup>er</sup>.

Je vous remercie.

*Applaudissement*

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Catherine. Évidemment, quand on a siégé, habité et arpenté le 1<sup>er</sup> aux côtés d'un militant et d'un élu comme Alain Legarrec, il y a de l'émotion. Je voudrais simplement ajouter et dire qu'Alain Legarrec a conçu sa mission de conseiller et d'élu jusqu'au bout en s'engageant totalement, il a tenu à tenir un bureau de vote. Ce n'était sans doute pas adapté à son état de santé, nous ne le saurons jamais, mais en tout cas pas il a tenu un bureau de vote et, malheureusement, il meurt lors de la pandémie du COVID. Merci. Peut-être Martine qui a aussi connu Alain Legarrec.

### **Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

C'était un élu de l'opposition à Paris Louvre, c'était aussi un papa puisque c'était le papa d'une collègue de **inaudible [2:41:06.6]**. Il a aussi beaucoup œuvré pour **les inaudible [2:41:08.0]** Paris Centre et il a beaucoup œuvré pour faire allonger les conseils de secteur parce qu'il y avait le droit aux questions et il avait une liste de questions, normalement, c'était 2 questions et quand il en avait 10, non je plaisante, mais quand il allongeait les questions, Catherine, nous le laissons poser ses questions et c'était souvent très judicieux parce que comme il arpente le quartier, nous avons beaucoup d'éléments.

Je suis totalement pour, je suis ravie et j'espère qu'il y aura une petite fête avec le sourire, même si nous avons sur le cœur qu'il n'aurait pas dû décéder pendant cette année-là.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup au 1<sup>er</sup> arrondissement, **inaudible [2:41:50.9]** le dernier Legarrec.

### **Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Jean-François est pour le vœu.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Cela ne m'étonne pas. Merci de cette présentation, merci, Catherine, je sais ce que cela te coûte.

Je propose que nous votions pour ce vœu en hommage à Alain Legarrec. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. Le vœu est adopté à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté.*

## **VPC 2024 04 Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la procédure d'affectation au lycée dite AFFELNET**

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Nous terminons avec un vœu qui concerne encore une fois les affaires scolaires et AFFELNET et qui ne nous surprendra pas parce qu'il est conforme, je crois, à la volonté inaudible [2:42:24.1] en juillet. Karine.

### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je vais clore ce Conseil de secteur avec un vœu sur AFFELNET. Pour que tout le monde comprenne bien, AFFELNET est une procédure d'affectation des collégiens au lycée, mise en place par l'Éducation nationale. Elle est formée en 2021 avec 5 lycées de secteur par collège et les expressions de vœux des collégiens pour le lycée.

Nous avons pu noter en 2022, après les résultats catastrophiques avec la première édition de cette réforme en 2021, une amélioration à la suite de notre mobilisation, nos interpellations, nos rencontres aux réunions que nous avons pu faire avec le rectorat.

Mais là, à notre grande déception, les résultats 2023 de cette procédure ont fait apparaître une baisse notable du taux de satisfaction des 3 premiers vœux par les collégiens de Paris Centre par rapport aux résultats, notamment pour les collèges qui n'ont aucun bonus d'indice de position sociale. C'est un peu technique, je ne vais pas dans le détail, mais en tout cas nous avons eu par exemple sur le collège Charlemagne une baisse des 3 premiers vœux de 67 % à 56 %, sur Couperin de 66 % à 56 %, César Franck de 73 % à 59 %. C'est sur ces collèges-là particulièrement que ce sont des baisses très notables. Cette impression, cela fait 7 points sur la moyenne de Paris Centre, inquiète nos familles à juste titre.

Également, nous avons certains lycées de Paris Centre qui continuent, vous vous rappelez du problème de 2021, à être peu ou pas assez accessibles du tout pour nos collégiens et cette situation reste incompréhensible pour nos familles. En particulier pour le lycée Turgot qui n'accueille qu'un nombre infime de collégiens ; 2, du collège Montgolfier.

Dans ce contexte inédit, que nous avons vu au début du Conseil, de fermetures massives de classes décidées par le rectorat qui touchent aussi bien les écoles que les collèges, alors même que près d'un collégien sur trois domicilié à Paris Centre est scolarisé dans le privé, dans un établissement privé pas forcément à Paris Centre, ces résultats fluctuants d'AFFELNET risquent de pousser encore plus nos familles de Paris Centre à se détourner de l'enseignement public, dont vous savez combien il me tient à cœur de le mettre en valeur.

Nous demandons ce soir au rectorat de nous donner des explications, des corrections afin d'améliorer le taux de satisfaction des 3 premiers choix, de stabiliser ce système d'affectation pour les prochaines années pour que nos familles retrouvent confiance et d'assurer la possibilité pour nos collégiens d'accéder à tous les lycées de Paris Centre, y compris le lycée Turgot.

Merci pour votre attention.

### **Ariel Weil, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. C'est très clair. Vous voyez, sans qu'il y ait contradiction, au début de ce Conseil j'ai pu dire que l'on travaillait de manière très positive, très constructive avec le rectorat, mais il y a des choses que nous ne trouvons pas acceptables.

Je rappelle aux membres que la procédure AFFELNET n'a pas encore commencé cette année et nous souhaitons que la dégradation de la satisfaction à Paris Centre soit corrigée cette année, c'est le sens de ce vœu.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. Là aussi, vous montrez que nous avons une position unanime sur les sujets d'intérêt général à Paris Centre. Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté*

Je vous remercie, cela conclut notre Conseil.

Il y a simplement les petites annonces classiques :

- Le prochain Conseil de secteur est le lundi 6 mai, puis le mardi 11 juin à 19 h 00, ensuite ce sera en septembre
- La semaine prochaine le Conseil de Paris,
- Le prochain café du Maire aura lieu le samedi 2 mars,
- Le samedi 27 janvier au Carreau du Temple à 11 h 00 auront lieu les vœux du Maire et, là encore, pardon si vous n'avez pas reçu l'invitation, elles ont toutes été envoyées, mais elles ne sont pas arrivées,
- Demain soir une exposition de photos des artisans de Paris Centre,
- La nuit de la solidarité ce même jour, je crois qu'il est encore possible de s'inscrire si vous voulez faire partie des volontaires pour aller à la rencontre des sans-abri, vous connaissez déjà le principe de la nuit de la solidarité, ce ne sera pas ici pour la 2<sup>e</sup> année, ce sera à l'Hôtel de Ville,

- Le lundi 29 janvier à 11 h 30 avec la participation selon les écoles, nous célébrons la journée internationale de commémoration des génocides,
- Le lundi 5 février la réunion publique encadrement des loyers,
- La réunion publique sur l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques est normalement reportée et fixée cette fois au jeudi 8 février à 19 h 00 ici même à la mairie de Paris Centre.

Voilà ce que je voulais vous dire, je vous remercie de votre patience.

*La séance est levée à 21 h 54.*